



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



CARTE POSTALE ANCIENNE

■ Aux environs de 1920. De gauche à droite : Marie Jeantin (née Tronel-Peyroz), Benoît Darves-Bornoz, Geneviève Tronel-Peyroz, X.

Les chalets d'alpage des Échets

De beaux costumes malgré la pluie

La matinée du 15-Août devait se dérouler selon un programme en bien des points comparable à celui de l'an dernier. Le temps – et non la météo – résolument à la pluie entraîna l'aménagement de certaines prévisions.

Le lieu de rassemblement des personnes costumées était, comme l'an passé, le Villard-Martin, devant la chapelle Saint-Claude. Vers 10 h 20 les deux tiers environ de ces personnes prenaient le départ en direction de l'église.

Comme en 2014, des scouts, cette fois originaires de Lorraine, en vacances dans la vallée, étaient présents mais se firent plus discrets. Cependant, plusieurs d'entre eux participèrent avec le célébrant aux processions d'entrée et de sortie, ainsi qu'à la relève de leur drapeau à fleur de lys.

L'église était pleine, grâce à la pluie dit-on certaines mauvaises langues.

Dans son mot d'accueil, puis dans son homélie, comme à l'accoutumée, le père Velut, parla des divers costumes du pays qui ne sont pas des déguisements. En présence de la statue de saint Coloman, placée à droite, à l'entrée du chœur, il rapela l'importance de la fête de l'Assomption qu'il compara à « une rose au plein cœur de l'été », messagère de cet « amour de Dieu qui absorbe Marie tout entière, dans son corps et dans son âme ». La chorale dirigée par Blandine Teyssier était accompagnée à l'orgue électronique par Florence Perrard.

Le prêtre remercia tous les acteurs ayant contribué à la réussite de cette matinée festive et en particulier la chorale montée « de bric et de broc » mais performante. De nombreuses personnes applaudirent.

Après avoir fait l'éloge de la tradition du pain bénit, contrairement à ce qui s'était passé en 2013, les fidèles furent bénits en même temps que le pain. Pour conclure sur une note solennelle, le célébrant se prit à chanter l'envoi : « Allez dans la paix du Christ ». Faut-il rappeler, une nouvelle fois, que la distribution du pain bénit (offert comme chaque année par l'Association des Villarins et des amis de la vallée des Villards) a lieu, selon la coutume de l'Église, à l'intérieur de l'édifice ?

La sortie de la messe se fit sous la pluie et la trentaine de participants au défilé se dirigea, non pas comme prévu vers la place, près de la cure, mais vers la salle

des fêtes. Parmi les spectateurs, ceux qui n'avaient jamais vu les costumes féminins villarins ne purent les apprécier comme il convient, compte tenu des torchons qui enserraient les coiffes, et des parapluies. Il fallut attendre d'être bien au sec, pendant l'apéritif offert par la municipalité de Saint-Coloman, pour les observer, les comparer, les photographier...

Parmi les 16 costumes féminins, 9 étaient de grandes fêtes, avec de nombreux éléments en soie, certains anciens, et nombre de béguines étaient mises en valeur par une *carrière* (*) bien formée. A côté, on pouvait voir des hommes et des adolescents en partie habillés, des enfants portant des déguisements, notamment des tenues soi-disant de ramoneurs, mais qui n'ont jamais existé par le passé.

Soulignons le mérite de la doyenne, Gabrielle Paret, qui aurait été aussi élégante qu'en 2013 si sa coiffe avait tenu. Concours de circonstances ? Personne pour l'aider à la remettre en place, même au moment de la photographie du groupe des personnes costumées. Qu'il semble bien loin le temps où les Villarins s'arrangeaient mutuellement, spécialement avant d'entrer à l'église !

N'oublions pas de parler des stands qui proposaient sculptures, peintures, trousse de toilette, pêche aux canards, bugnes, rissoles de Savoie... Une mention particulière pour signaler le stand de Patrimoine et culture tenu dès 11 heures par la présidente de l'association, Martine Ferroud.

Des propos entendus çà et là, nous invitent, pour finir, à quelques observations.

Promouvoir le tourisme aux Villards en se servant du costume féminin peut paraître naturel, mais à quel prix ? Rappelons tout d'abord que le parapluie n'est pas une arme absolue, la pluie étant tributaire du vent.

Doit-on reprocher à certaines personnes, en cette matinée de l'Assomption, d'avoir, par précaution, préféré mettre un costume peut-être moins racoleur mais surtout moins fragile ?

Faut-il louer la témérité d'autres qui, tout en sachant que la soie craint l'eau, ont bravé les intempéries en sortant le costume le plus précieux, courant ainsi le risque de voir abîmées à jamais des pièces pouvant être d'origine ? Et pourquoi pas, s'il leur appartient !

Revêtir le même costume, celui des grandes fêtes, pour assister à la messe du 15-Août, ou pour se montrer lors d'un sommet du pastoralisme et des alpagistes, et vendre, sous la pluie, des billets de tombola, ou bien encore le présenter au même titre et en même temps que des déguisements de ramoneurs, ne revient-il pas, en brouillant les codes vestimentaires, à le déprécier en croyant le mettre en valeur ?

Yves Morel

(*) Autrefois la coiffe se posait sur la chevelure préalablement préparée. Il fallait partager les cheveux, toujours portés longs, en deux, et faire deux tresses que la Villarinche enroulait l'une sur l'autre en forme de couronne appelée *carrière*. Devant la difficulté de faire ces deux tresses, les Villarins prirent peu à peu l'habitude, entre les deux guerres, de former un petit chignon plat derrière la tête et d'avoir recours à une tresse postiche, faite de paille et de chanvre, enroulée à l'aide du tressoué (bande de toile de chanvre de 4 m environ de longueur et de 2 cm de largeur, tissée à l'aide d'un petit métier).

Un été sur la corde raide

Le 8 septembre, Solenn Clavel a présenté au comité de direction de l'office de tourisme (OT) le bilan de la saison estivale. Malgré des difficultés liées au remplacement de Pauline Gomès-Léal (qui « auraient pu être anticipées » (*) tout ce qui avait été prévu (animations et événements) a été maintenu (sauf La Villarinche, lire page 6). Dans l'ensemble « cela a été plutôt bien fait et s'est relativement bien passé ». Notamment durant la période du passage du Tour de France (une seule personne présente à l'OT) grâce « aux personnes qui se sont investies (...) : bénévolat, permanences à la Maison du tourisme, etc. »

La présence du Tour (attirant une clientèle étrangère importante) et l'occupation de la résidence du Mollaret (pour 1 semaine achetée, Goélia offrait 1 semaine gratuite) ont multiplié le passage à l'OT, ce qui s'est ressenti par un accroissement des ventes de cartes de randonnées (131 cartes de l'OT, 45 cartes du Sivav et 11 cartes IGN) et de cartes postales (près de 1 200). (Pour les randonnées de proximité, une commission interne à l'OT a été constituée pour contribuer à l'aménagement des sentiers à destination des familles.)

Vis-à-vis de cette nouvelle clientèle « un effort a été fait pour distribuer plus largement le programme de la semaine : dépôt dans les commerces, envois par mail, Internet, Facebook, etc. ». Du 4 juillet au 29 août, soit sur les 8 semaines de la saison estivale, le taux d'occupation des 15 gîtes communaux a été 28 %. La Maison du tourisme a placé 66 cartes de pêche. L'église de Saint-Coloman, ouverte 9 après-midi, a reçu la visite de 67 personnes, et la marche gourmande a séduit 32 personnes. Peu de monde pour la représentation théâtrale de la Passerelle et peu de participants au Pocker Tour mis en place par La Toussuire dans le cadre du passage du Tour de France. Les visites de la Facim (proposées par le Sivav) n'ont attiré que 8 et 9 personnes (« Selon une personne locale les sorties ne sont pas du tout intéressantes », ceci expliquant peut-être cela.) Au contraire, les balades organisées par Patrice Gérard (Patrimoine et culture), tous les mercredis, ont été très fréquentées.

Le loto a connu un franc succès avec quelque 200 joueurs et une bonne ambiance. Même chose pour le concert de Dantès Dai Liang (concert de qualité avec de bonnes retombées dans la presse locale ; lire ci-contre) et Guignol, une animation qui plaît toujours

autant et pour laquelle l'OT a mis à disposition la salle des fêtes et une personne pour les entrées. En revanche, le spectacle l'Oiseau de feu n'a pas marché, et l'ouverture du télésiège de l'Ormet, très appréciée, a déçu ceux qui en escomptaient plus que 4 dans l'été (une seule en semaine). L'OT a proposé une projection sur écran géant aménagé des étapes locales du Tour de France (depuis le 20 juillet) : beaucoup de monde sur les communes villarines. Un apéritif « promotionnel » a été offert le 23 juillet le long de la route (en présence de la mascotte) du col au Chef-Lieu de Saint-Coloman. Le 24 juillet, structure gonflable, jeux de kermesse, maquillage toute la journée. Un « public nombreux et satisfait » a assisté au festival Contes et légendes (mis en place par le Sivav) le 28 juillet au col, puis au plan d'eau, au Chef-Lieu de Saint-Alban et à la Maison du patrimoine. Tous les mercredis, à la Maison du tourisme, une guide de chiens (des patous) proposait la projection d'un film et des échanges (de 6 à 8 personnes présentes en moyenne).



A. JACOLOTT-BÉNÉSTAN

Pour la fête du 15-Août, malgré les mauvais temps (continuellement de la pluie) « avec des systèmes D, tout a été maintenu. » A noter que « les employés communaux d'astreinte c'était vraiment appréciable ». Enfin, Un jour, un col est apprécié des cyclosporifs (près de 200 personnes), mais... pas des résidents car cela entraîne encore une fermeture de route. Néanmoins de très bon retour sur les « ravi-taillements de bien meilleures qualités ».

(*) Cette citation et les suivantes sont extraites du document intitulé « Bilan de l'été 2015 » que nous a communiqué la Maison du tourisme (17 septembre 2015).

■ CLUB ENFANTS

Le club enfants a ouvert 39 jours (8 semaines, sauf le 24 juillet, jour du passage du Tour de France) et enregistré 423 inscriptions (424 l'an passé pour 38 jours d'ouverture). En juillet, la fréquentation a baissé de 13,3 % par rapport à 2014, mais en août elle a augmenté de 10,9 %. Aucun enfant en résidence au Mollaret n'a été inscrit. Ceux en vacances chez France Location (La Perrière) ont chuté de 31,3 %, les « divers » sont restés stable (- 3,6 %, ils représentent 60 % des inscriptions totales), et ceux des résidents ont augmenté de 77,2 %. C'est en août qu'il y a le plus d'enfants au club, et le jeudi est le jour de la semaine où l'on enregistre le plus d'inscription (124 contre 75 en moyenne pour les autres jours). Selon Claire Martin-Cocher animatrice au club enfants « 116 enfants ont été concernés par le club cet été. Avec mon collègue, nous avons soigné les temps d'accueil en proposant des activités variées : écoutes musicales des grands compositeurs, dessins, peintures, terre, modelage, pâte à papier, lecture, yoga, jeux collectifs comme loup garou, jungle speed, jeu de l'oie, etc., et même chose en fin de journée. Chaque fois, différents ateliers étaient proposés et chaque enfant choisissait. Ces temps étaient indépendants du programme de l'après-midi. L'idée étant de continuer à s'instruire de façon ludique, de découvrir et d'échanger, d'apprendre en s'amusant dans le plaisir et la bonne humeur et de créer une cohésion d'un groupe même éphémère avec une orientation plus coopérative que compétitive. Les activités ont été réparties sur les différentes communes et hameaux de la vallée (...). J'aurais souhaité davantage de liens et d'échanges avec (...) les habitants à l'année, les travaux des champs, les agriculteurs, le rythme des saisons, et, pour les adolescents, une séance de graffiti afin de maintenir un lien avec cette tranche d'âge. Pour le club enfants, il manque des espaces de nature fauchés pour jouer, un par hameau (...), des espaces de clairière pour construire des cabanes, un réseau de sentiers faciles adaptés aux enfants pour les balades en demi-journée. »



■ Une partie des personnes costumées devant la chapelle Saint-Claude.

Un récital original de Christophe Hisquin

« Et si j'oubliais d'où je viens ? » C'est par cette chanson que Dantès Dai Liang, alias Christophe Hisquin, Villarin originaire de Lachenal et des Ponts, a lancé son spectacle à la salle des fêtes de Saint-Colomban. Rien d'autobiographique dans ce titre car, si pour faciliter son intégration en Chine Christophe Hisquin s'est immergé dans la société chinoise oubliant ses réactions d'occidental, il n'en a pas pour autant oublié ses racines notamment dans les périodes de mélancolie (de « dura tin » dit-on aux Villards) où il lui arrivait de songer au col du Glandon et au chalet de ses ancêtres.

C'est là une des raisons sans doute pour laquelle il a tenu à débiter par Saint-Colomban les concerts qu'il a donnés en Maurienne, vallée qui fut aussi pour lui celle de ses vacances d'enfant et d'adolescent. Pierre-Yves Bonnavard, maire de Saint-Colomban, a d'ailleurs rappelé, en présentant l'artiste, que Dantès Dai Liang était « désormais l'ambassadeur officiel de la Maurienne en Chine », profitant de son image de personnage public pour présenter et faire découvrir d'une manière originale la Maurienne aux Chinois.

Dans la presse maurienne, Christophe Hisquin a indiqué dernièrement qu'il envisageait de produire un concert en Chine avec Adrien Frasse-Sombat, un autre artiste d'origine villarinoise.

Accompagné au saxophone par Pascal Mignémi, un musicien maurien ami de

longue date, diplômé du conservatoire de Lyon et professeur à l'école de musique de Saint-Jean-de-Maurienne, et utilisant un matériel son et lumière de tout premier plan, Christophe Hisquin a enchaîné durant une heure et demie, devant quelque 150 personnes conquises (127 entrées payantes), des chansons en chinois mandarin, en français et en anglais, qu'il commentait en donnant des explications linguistiques, de civilisation chinoise, ou même tirées de ses propres expériences (*). A la fin du spectacle et après l'habituel rappel (seul Brel n'en faisait pas) Dantès est revenu sur scène interpréter quelques chansons supplémentaires et terminer, devant des spectateurs debout pour une « standing ovation » (parmi lesquels on a noté la présence de quelques élus villarins et de Pierre-Marie Charvoz, maire de Saint-Jean-de-Maurienne, conseiller départemental), par « J'aime la Maurienne » qui est en passe de devenir l'hymne de la vallée. « Et si j'oubliais d'où je viens ? ». Les Villarins qui ont assisté à ce concert en sont certains : Christophe Hisquin ne les oubliera pas.

Christophe Mayoux

(*) Les CD de Dantès sont en vente à la Maison du tourisme et à boulangerie-épicerie du Comberousse (au Prin). Prochains concerts locaux : le 18 novembre à Chambéry, le 29 avril 2016 à Saint-Jean-de-Maurienne. Des interventions sont prévues avec les élèves de l'école des Villards et du lycée Paul-Héroult de Saint-Jean.

RASSEMBLEMENT DES COSTUMES DE MAURIENNE

Succès, mais fréquentation en baisse

Trois années ont passé depuis le 8^e rassemblement des costumes de Maurienne, à Bessans. Plusieurs habitués de ces manifestations avaient alors constaté une détérioration en ce qui concernait l'authenticité des costumes et la qualité de l'habillement. Partant de ces constatations, j'avais proposé, dans ces colonnes (*Le Petit Villarin* numéro 161, septembre 2012), une série de questions en espérant voir émerger des solutions à la hauteur de l'enjeu.

A Valloire, le 28 juin dernier, 32 communes étaient représentées par environ 350 personnes costumées. S'il y avait bien moins de reconstitutions hasardeuses, on retrouvait des femmes habillées en homme, des hommes négligemment vêtus et surtout une inélegance flagrante chez trop de femmes.

Au cours de l'office, le père Michel Euler, vicaire épiscopal du diocèse de Maurienne, rappela que sans la messe du dimanche, il n'y aurait pas de costume du dimanche, ce qui n'est sûrement pas du goût de certaines personnes (dont Corinne Falcoz, présidente du groupe folklorique valloirain) adeptes de sa suppression lors des rassemblements. Il fit la distinction entre vêtement, costume et déguisement. Lui-même avait revêtu une soutane qu'il estime correspondre à l'époque du costume traditionnel. Dommage ! Il paraissait déguisé, le col de son habit de clergyman étant visible...

L'inélegance dont j'ai parlé plus haut concerne surtout la coiffure. Aux Villards, il est admis que porter la coiffe exige une manière spécifique de se coiffer. Pourquoi cela serait-il impossible ailleurs ? Quelles motivations poussent ces femmes à participer aux rassemblements si elles s'emploient à caricaturer le costume que portaient leurs aïeules ? Trois ans ou plus pour réfléchir, s'informer et se préparer, est-ce insuffisant ?

A Valloire, les bons exemples ne manquaient pas parmi les femmes de Bramans, de Fontcouverte, de Saint-Pancrace, de Saint-Jean-d'Arves, de Saint-Sorlin-d'Arves, des Villards et même de basse Maurienne. Dans son livre sur les pâtes Bozon-Verduraz, Bernadette Loschi souligne, à propos du costume de Saint-Etienne-de-Cuines, son manque d'originalité, reflet de la pauvreté culturelle. Peut-être, mais raison de plus pour soigner sa mise. Il n'est pas nécessaire de porter un costume compliqué,

très brodé et haut en couleur pour être élégante. Annick Raymond de Saint-Léger en est la vivante illustration.

Le costume doit valoriser la personne qui le revêt, mais la réciproque est aussi vraie. On peut paraître déguisé en portant un costume d'époque. A ce propos, on pouvait lire dans *Le Dauphiné libéré* (édition du 29 juin 2015) : « Tous ces costumes sont d'époque : pour les refaire, on aurait le savoir-faire, mais pas forcément les tissus. » C'est inexact. Certains costumes ont été fidèlement refaits en utilisant des matières nobles. C'est plutôt le savoir-faire qui manquerait. Un exemple : ceux qui ont connu autrefois la coiffe blanche de Montpascal et du Châtel, si seyante par sa forme, doivent être conternés en voyant l'allure minable qu'elle a aujourd'hui. Que faire, sinon de rappeler que l'essentiel n'est pas de participer à un rassemblement, mais d'y valoriser le costume.

Dans *Le Petit Villarin* de septembre 2012, le titre de l'article relatant le rassemblement à Bessans était le suivant : « La vallée des Villards toujours fort bien représentée. » Quels superlatifs faudrait-il employer pour 2015 afin de témoigner, avec exactitude, de la qualité du groupe villarin, félicité par un nombre important de visiteurs admiratifs ?

Il faut admettre que certains « spectateurs » ne sont pas suffisamment informés pour distinguer ce qui relève du « folklore » de ce qui est traditionnel. D'autres ne cherchent pas à approfondir leurs connaissances et courent le risque de se laisser abuser par des clichés qui, dans l'imaginaire collectif, donnent une image fautive de ce que fut la Savoie, en l'occurrence la Maurienne d'autrefois. Pourtant les stands, installés sur l'avenue de la Vallée d'Or, et qui abritaient des expositions de documents relatifs au patrimoine vestimentaire, reçurent de nombreuses visites. Des spécialistes y montraient des savoir-faire concernant la couture, la dentelle, la broderie, etc. Pour ce qui est des Villards, Jeannine Chaboud-Crousaz faisait de la dentelle aux fuseaux et Xavier Mugnier des crochets en laiton avec perles, qui ornent les ceintures.

La journée se termina par une première, l'exécution par les groupes, du *Chant des Allobroges*, suivie de la passation de relais entre Valloire et Saint-Sorlin-d'Arves.

Yves Morel

■ BRÈVES

➔ **PATRIMOINE ET CULTURE.** Pour le 15-Août, deux familles (une de Lachenal, l'autre du Martinan) ont emprunté pour leurs jeunes filles les costumes confectionnés il y a une dizaine d'années par l'association. C'est ainsi que Martine Ferroud a habillé, avec l'aide précieuse de Céline Rostaing-Troux, sept personnes en costume de grande fête (Éloïse Faure, Claire Poensin-Caillat, Aurélie Loek, Elsa Bonnet, Mélanie Paret-Dodon, Amandine et Alice Cavallès). Martine Ferroud : « Toutes étaient fières de porter de si beaux costumes et moi très heureuse de voir leur intérêt pour notre patrimoine. Et toutes sont venues les jours suivant le 15 août replisser leur robe, soit environ 2 heures de travail par robe ; leur implication a donc été totale et très sérieuse. Je me prends à penser que la relève est assurée pour maintenir en vie notre patrimoine. » L'association a également tenu un stand sur la place pour présenter des extraits de son travail sur les soldats villarins de 14-18 et vendre des cartes postales sur le costume et des madeleines de Saint-Col, des tuiles aux amandes, etc., cuisinées par Monique Pautasso, Odette Émieux et Martine Ferroud.

➔ **CLUB DES SPORTS DES VILLARDS.** Le 15 août, à partir de 15 heures, les jeunes licenciés du club ont proposé un après-midi gourmand (gaufres, bonbons) avec Alexis Bitz en chef pâtissier, Corentin Ledain au nappage chocolat, et Lili Fanny Bozon aux commandes. Ils ont régalié petits et grands jusqu'à ce que la pâte s'épuise et convenu de reconduire cette animation l'an prochain, seuls comme des grands. La relève est assurée ! A partir de 19 heures le club a organisé un apéro et un barbecue à la salle des fêtes. Pour les plus jeunes, des jeux vidéos sur grands écrans proposaient de s'essayer au ski et à d'autres disciplines, en attendant le début de la soirée dansante à 22 h 30 (prise en charge, sono et frais de nettoyage, par la municipalité de Saint-Colomban).

➔ **RASSEMBLEMENT DES COSTUMES.** Quelque 32 communes de Maurienne (d'Aiguebelle à Bonneval-sur-Arc) étaient représentées (par 345 personnes costumées) au 9^e rassemblement des costumes de Maurienne (Valloire, le 28 juin dernier). De nombreuses personnes costumées n'ont pas participé au repas, prévu pour 500 personnes, si bien que les organisateurs ont décidé, presque jusqu'au dernier jour, de vendre des repas (13 euros par personne) à des particuliers qui pouvaient ainsi déjeuner avec les participants costumés. Cela ne s'était pas fait auparavant. L'après-midi, de 14 heures à 15 heures, eut lieu le défilé dans les rues du village. Peu de monde sur le parcours qui était pourtant court. De 15 heures à 17 h 30 les groupes des communes proposant chants ou danses se sont succédé sur le podium. Chaque groupe des autres communes disposait, sur l'avenue qui monte au Galibier, d'une tente pour présenter des costumes, des pièces de costumes, des broderies et même... une croix en chocolat fabriquée par Aurore Pollet de la boulangerie-épicerie de Saint-Colomban. Pour les Villards on notait la présence de Jeannine Chaboud-Crousaz, Martine Ferroud et Xavier Mugnier. (Un quiz était proposé aux visiteurs, avec une question par commune participante. Tenace et perspicace, et... un peu aidée par d'autres Villarins, Marcelle Pommier, avec ses bonnes réponses, a gagné un panier garni.) Selon un habitué de ces rendez-vous, cette journée, très bien organisée, n'a pas attirée les 3 000 personnes attendues, même si certaines d'entre elles sont venues de très loin. — (C. Mayoux.)



■ Le groupe villarin à Valloire. De gauche à droite au 1^{er} rang : Mauricette Mugnier, Alexia Mugnier, Stéphanie Chaboud-Crousaz, Delphine Tardy, le père Michel Euler, Jeannine Chaboud-Crousaz, Valérie Favre-Teylaz, Françoise Darves-Blanc ; au second rang : Xavier Mugnier, Julien Jay, Arnaud Jansen, Damien Tardy, Christophe Mayoux, Gérard Mugnier.

Comme en 2014, la fête du col s'est tenue en deux temps : le samedi après-midi les « Rencontres de la montagne, pour une montagne vivante et une gestion territorialisée du loup » débutèrent à 14 heures, véritables assises sur un sujet défrayant quotidiennement l'actualité en cette fin d'été (*lire ci-dessous*).

L'organisation de ces Rencontres, qui ont succédé aux « États généraux : le pastoralisme et les loups dans l'arc alpin » de l'été 2014, a été subventionnée par les communes de Saint-Colomban, Saint-Alban, Allemont, et

Saint-Sorlin-d'Arves. La logistique (installation des chapiteaux et tentes, des tables et des bancs) a été assurée par les communes villarines, Vaujany et Allemont, aidées par les bénévoles villarins, notamment du comité d'organisation de cette fête, du Club des sports des Villards et de l'Association communale de chasse agréée de Saint-Colomban. Ces Rencontres furent suivies d'une étape de la caravane gourmande (marché itinérant de producteurs locaux, avec dégustation) promue par le Sivav, et d'un repas en soirée, avec animation musicale.

Le dimanche fut plus festif (*lire page 5*) avec les activités traditionnelles d'un marché de pays (producteurs et artisans), le « dialogue » avec un troupeau (manipulation des animaux et démonstration de chiens de troupeau), la présence d'un manège à propulsion parentale (l'« orguameuhs »), etc. A midi, après le vin d'honneur, le club des sports (qui a tenu durant les deux jours la buvette) servait un repas sous chapiteau, et l'association Les Villards, patrimoine et culture proposait son stand de tartines « gourmandes ».

RENCONTRES DE LA MONTAGNE

Présence du loup dans les alpages :

« La stratégie européenne de cohabitation a échoué »

Quelque 150 personnes environ ont assisté aux Rencontres de la montagne, parmi lesquelles des éleveurs locaux ; soit un public un peu moins nombreux que l'an passé, avec l'absence notable (même si beaucoup s'étaient officiellement excusés) des députés, sénateurs et conseillers départementaux. Seuls les élus locaux étaient présents, parmi lesquels Christian Rochette, conseiller régional, président de la 4C et maire de Saint-Rémy-de-Maurienne, et Jean-Louis Portaz, ancien conseiller général du canton de La Chambré et maire de La Chapelle.

En préambule, devant les maires des communes organisatrices de Saint-Alban, Allemont, Vaujany et Saint-Jean-d'Arves (le maire de Saint-Sorlin-d'Arves étant excusé), Pierre-Yves Bonnavard, maire de Saint-Colomban, a replacé ces Rencontres dans le contexte d'une présence accrue du loup et de ses prédatons.

Il laissa ensuite la place à Laurent Garde, écologue, qui travaille au sein du Cerpam, structure de pastoralisme déployée dans les six départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, puis à Michel Meuret (chercheur à l'INRA), qui s'exprimait au nom de 34 scientifiques qui ont publié dans *Libération*, en octobre 2014, un « Plaidoyer pour des écosystèmes non désertés par les bergers ».

Pour qui a suivi depuis des mois les drames causés par la prédation dans les alpages villarins, il était frappant de voir combien les interventions des 2 chercheurs reprenaient, synthétisaient et éclairaient les paroles de nos éleveurs.

Les propos de Laurent Garde (1) : « Nous ne disposons d'aucune stratégie cohérente pour protéger les différents lots de l'éleveur individuel répartis sur son parcellaire souvent morcelé. Il faudra, il faudrait multiplier le nombre de patous. Un spécialiste italien me parlait de 15 à 20 chiens de protection par éleveur individuel dans les Abruzzes. » faisaient exactement écho à l'inquiétude de Françoise Darves Blanc : « Il me faudra 5 patous l'an prochain ! mais comment cette présence sera-t-elle vécue dans le village ? » Ou encore, Laurent Garde : « Les loups sont rusés, adaptables et opportunistes. En vingt ans de protection stricte de l'espèce, on a cassé deux millénaires de comportement furtif et craintif d'une espèce partout pourchassée. » Françoise Darves-Blanc : « Il y a deux ans, j'étais présente quand le loup a attaqué. J'ai beaucoup crié. Il n'a pas eu peur... »

Et Michel Meuret, après avoir affiché : « Ce sont les hommes et non les loups qui

ont la charge de veiller à la bonne santé des écosystèmes », introduisait en quelque sorte les débats suivants : « La stratégie européenne de cohabitation a échoué ; elle doit être remise en question. Les loups doivent associer le bétail avec les humains et les humains avec le danger ». « En France, il est bien tard, car les loups ont déjà acquis 20 ans de mauvaises habitudes. » Mais Michel Meuret est loin d'affirmer qu'il est trop tard, et propose des pistes : « Pour être efficaces, les prélèvements doivent être prompts et préférentiellement ciblés sur des individus, couples ou meutes, qui posent problème aux activités humaines. »

La parole fut donnée ensuite aux professionnels et responsables de structures professionnelles agricoles (comme Michèle Boudouin, responsable nationale de la Fédération ovine), aux élus du Syndicat intercommunal de l'Arvan-Villards ou aux maires d'autres communes (de départements limitrophes : Isère, Hautes-Alpes, etc., et même de Lozère), ainsi qu'aux éleveurs de la vallée du Glandon notamment.

L'intervention de Françoise Darves-

au 10 septembre 2015, d'après les chiffres préfectoraux, le nombre d'attaques a été multiplié par 2,7 (de 14 à 38) et le nombre de victimes par presque 2 (de 99 à 185).

Et dès le mois de mai déjà, après les premières attaques, les éleveurs soulignaient l'inefficacité des mesures actuelles pour effaroucher et éloigner le loup des troupeaux.

Comme l'an passé, un des buts de ce colloque était de dégager une motion à faire signer par les maires des communes organisatrices, mais aussi par un maximum de conseils municipaux concernés. L'an passé, comme l'indiqua Pierre-Yves Bonnavard, près de 400 maires ont signé cette motion en l'état (sans compter ceux qui ont approuvé une version modifiée). Le maire de Saint-Colomban précisa en outre que « quand on remet en cause l'activité des éleveurs, on remet en cause l'aménagement du territoire et on remet en cause la vie dans nos espaces ». Avant de conclure : « Tous les éleveurs sur nos communes sont touchés. Il y a trois semaines, un patou s'est battu avec un loup sur une zone très touristique, en pleine journée. »

Un autre objectif de ces Rencontres est de poursuivre un travail de propositions (que la motion traduit d'ailleurs), émanant des élus de proximité et fédérant les informations et les idées des différentes parties impliquées. Une des principales questions posées est bien : « Comment voir atteints les objectifs de prélèvement fixés par le plan loup qui, année après année, ne sont pas réalisés ? »

Présent comme en 2014, Joël Mazalaigue, vice-président de la Fédération départementale des chasseurs de la Drôme et maire de Glandage (Drôme), précisa que les battues n'étaient pas efficaces : en 2014, dans la Drôme, 7 loups ont été abattus au cours de 540 battues réalisées sur 49 communes.

Quelles autres solutions alors ? Le piégeage pourrait en être une, avec euthanasie des loups capturés. « Il est facile à utiliser en tout milieu, mais encore plus performant en milieu boisé ou embroussaillé où les passages des loups sont repérables. Il permet de cibler le lieu de prélèvement à la suite d'attaques. Il évite la mobilisation des tireurs, réduisant ainsi le coût des opérations. »

Autre piste envisagée : pouvoir faire accepter que les loups du territoire français se sont abâtardis du fait de leur coexistence avec des chiens, devenant « hybrides », et, donc, n'étant plus des loups, ne devant pas être protégés à ce titre.

Seul souci, mais de taille : à partir de quel pourcentage d'hybridation un loup n'est-il plus tout à fait loup, et surtout, comment déterminer ce pourcentage sans le tuer ? On le voit, des solutions sont recherchées, mais leur mise en place prendront un certain temps.

La motion envoyée en 2014 aux ministères de l'écologie et de l'agriculture, mais bien sûr aussi les multiples réactions d'élus et de professionnels sur des terrains encore plus touchés par la prédation, comme les Alpes du Sud, ont eu un effet : le 20 juillet, la ministre de l'écologie, Ségolène Royal a soumis à la Commission européenne une demande de déclassification du Loup, espèce strictement protégée, en France, dans la convention de Berne et la directive Habitat (3).

En fin de colloque, la lecture pour information et validation auprès des participants de la 2^e motion des assises du col du Glandon, souleva un tollé du côté des éleveurs présents qui l'ont trouvée trop édulcorée à leur goût, Françoise Darves-Blanc, par exemple, rejetant le terme de « régulation », lui préférant celui d'« éradication », avec une montagne et des espaces pastoraux « sans le loup ! ». A quoi il fut répondu qu'une motion trop rigoureuse aurait pour effet de « fermer » les portes des négociations avec les institutions au moment où, comme le précisait Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, actuellement, les services de l'État semblent avoir une oreille plus attentive aux requêtes et être sortis de l'attitude du déni (*lire page 5*).

La motion fut néanmoins quelque peu modifiée, après concertation des élus signataires mais sans véritable consensus au niveau du public, et fut adoptée par les 6 maires. Après 4 heures de réunion, sans doute aurait-il fallu un nouveau temps de débat pour clarifier le rôle et la mission de chacune des parties, les élus, organisateurs de l'initiative, souhaitant progresser dans la recherche urgente de solutions pour leur territoire sans se laisser enfermer dans un débat interminable avec les associations environnementales, par exemple.

Christophe Mayoux



■ Françoise Darves-Blanc : « Je suis devenue éleveuse avec une carabine pour protéger mon troupeau, c'est la honte ! »

Blanc, éleveuse sur Saint-Alban-des-Villards et Saint-Rémy-de-Maurienne, retenait alors l'attention du public par son intensité et sa précision, évoquant l'avenir de son fils (2), qui souhaite lui aussi devenir éleveur, ainsi que le sujet des patous. Mais surtout, si elle indiquait en 2014 déjà : « J'ai décidé de passer le permis de chasse pour pouvoir me défendre », la pression actuelle est devenue telle que ses propos ont évolué, devant le nombre et l'intensité des attaques subies par son troupeau depuis fin mai dernier (7 attaques pour 27 brebis tuées ou euthanasiées) : « Je suis devenue éleveuse avec une carabine pour protéger mon troupeau, c'est la honte ! »

La situation dans nos massifs est-elle à ce point plus critique en un an ? Sur la zone des communes de l'Arvan-Villards,

(1) Laurent Garde a dédié quelques exemplaires de son livre « Le grand retour des loups dans nos paysages et nos imaginaires », publié en 2015 aux Editions Le Dauphiné libéré.

(2) Nicolas Arpin est arrivé 2^e aux Olympiades des jeunes bergers, le 21 février dernier au Salon International de l'agriculture (Paris).

(3) Mme Royal souhaite que la France se rapproche du système espagnol où deux espaces coexistent : une zone où le loup est strictement protégé, et une zone où il peut faire l'objet de gestion, par la chasse par exemple, comme n'importe quel gibier. L'Espagne a refusé d'accepter la protection absolue du loup lors de son adhésion à l'Union européenne.

Une fête partiellement gâchée par la pluie

Après les Rencontres de la montagne, en fin d'après-midi du samedi 22 août, une étape de la caravane gourmande (marché de producteurs avec dégustation des produits) s'est installée sur le parking du col. La soirée s'est prolongée avec un repas organisé par le chalet du col du Glandon (tenu par la famille Axelrad, de Saint-Sorlin-d'Arves). Au menu, une soupe campagnarde (avec agneau et morceaux de diots), fromage et gâteau aux myrtilles avec coulis du même fruit. L'animation musicale était assurée par Alain Robert. Des quiz musicaux (un bonbon de récompense aux gagnants...) et les reprises de quelques chansons populaires par les convives (113, auxquels on avait pris soin de distribuer les paroles), ont installé durant tout le repas une belle ambiance. Heureusement, car le temps très frais, ainsi que le vent, ne permirent pas aux lanternes chinoises d'avoir le succès escompté.

Le lendemain, dimanche, les exposants du marché de pays (producteurs et artisans dont certains Villarins comme Simon Cartier-Lange) furent accueillis par les organisateurs et les bénévoles dès sept heures du matin avec un petit 5 degrés peu courant (mais pas rare cependant) pour un 23 août !

Dans la matinée, les activités impliquant des animaux (notamment le « dialogue avec un troupeau » réalisé par Jean-Marie Davoine), ainsi que les démonstrations de chiens de troupeau connaissaient leur succès habituel, avec une mention spéciale pour Sabine Davoine (13 ans) et son petit border collie de deux mois. Si pour ce jeune chiot, le dressage en chien de troupeau avec un groupe de canards n'est encore qu'un jeu, à n'en pas douter, dans quelques temps, il fera aussi bien que « père », chien de troupeau âgé de 13 ans !

La fabrication du beurre par Gérard et Josette Rostaing-Troux, de l'Auberge du Coin, a suscité la curiosité des visiteurs. A noter chez les exposants, un manège à propulsion parentale (l'« orgumeuhs », déjà vu un 15-Août au Chef-Lieu) abondamment photographié, et un stand de crème bio, bien fréquenté, qui proposait également de maquiller les enfants qui le souhaitaient. Yves Bonnavard tenait un stand qui présentait une ruche de démonstration qui permettait aux béotiens d'approcher le fonctionnement du travail des abeilles et de leur reine.

Pour la réussite de ces deux journées, de nombreux Villarins se sont mobilisés. Ainsi le Club des sports des Villards « avec

des équipes de parents et de skieurs qui se sont relayés pour tenir la buvette, du samedi 14 heures au dimanche 17 heures » ou l'association Patrimoine et culture qui proposait (Monique Pautasso et Martine Ferroud) madeleines, tuiles, tartines, etc., qui avaient réjoui, peu de temps auparavant, le palais des aficionados du Tour de France massés sur le col fin juillet. Et le dimanche matin, avant de monter au col, à 7 heures, Martine Ferroud a de surcroît habillé en costume de grandes fêtes 3 jeunes filles (Mélanie et Camille Paret-Dodon et leur amie Pauline) qui, spontanément, s'étaient proposées afin que « notre vallée originale et magnifique reste dans le souvenir de tous les touristes rencontrés au col. Belles et très souriantes elles ont eu un grand succès tout au long de la journée ».

Mais la pluie menaçait et, sur le coup de midi, elle se mit à tomber donnant un brutal coup d'accélérateur au vin d'honneur servi un peu en avance sous le chapiteau dans un sympathique désordre, chacun se précipitant pour se mettre à l'abri. Du coup, circonstances obligent, il ne fut précédé (chose suffisamment rare pour être notée) d'aucun discours officiel... S'ensuivit alors le repas auquel participèrent près de 200 personnes, organisé par le club des Sports et servi sous le chapiteau « par les jeunes skieuses du club et leur maman ».

Les exposants non munis d'une structure protégeant leur stand trouvèrent également refuge sous le chapiteau qui devint le point central de la fête tandis que la distribution de bonbons en parapente dut être annulée au grand dam des enfants présents. Heureusement Halloween est proche... La tombola qui récompensait les joueurs avec des lots de produits locaux (avec agneau de montagne notamment) fit le bonheur de nombreux Villarins.

Mais vers 16 heures, la pluie battante eut finalement raison des exposants qui plièrent bagage les uns après les autres, terminant ainsi cette fête du col une paire d'heures plus tôt que prévu. Et abandonnant le col du Glandon à sa solitude, dans la fraîcheur humide d'un soir d'août.

Christophe Mayoux



■ BRÈVES

➔ **FÊTE DU COL.** L'organisation de ces deux journées a coûté 15 630 euros dont 7 020 euros pour la « coordination de l'évènement », 3 260 euros de logistique, 2 320 euros d'animation, etc. Ces dépenses ont été financées grâce à des subventions (7 000 euros de la commune de Saint-Colomban, 1 800 euros des autres communes participantes, 5 500 euros du Sivav) et 2 000 du Sivav pour l'organisation de la caravane gourmande.

➔ **ÉLEVAGE.** Début septembre, l'Unité nationale de sélection et de promotion de race de Tarentaise avait sélectionné (sur des critères de production et morphologiques) une vache (nommée Féria) du troupeau d'Adrien Maurino pour représenter la race tarine (catégorie 1^{re} lactation terminée et 2^e en cours) au concours organisé le 7, 8 et 9 octobre 2015 dans le cadre du 24^e Sommet de l'élevage à Cournon (Puy-de-Dôme). Malheureusement, le 25 septembre on apprendait que ce concours (et tous ceux concernant les ovins et les bovins) était annulé à cause « d'un risque de fièvre catarrhale ovine ». L'an passé, à ce même concours, avec une tarine nommée Bijou, Adrien Maurino avait décroché le 3^e prix. Le 23 août dernier, à Saint-Jean-d'Arves, cette vache a obtenu le 2^e prix. Le troupeau d'Adrien Maurino a quitté la combe d'Olle le 15 septembre.

Tout l'été, les éleveurs ont multiplié les moyens de populariser leur cause

Béatrice Santais, députée de la Maurienne, était cette année absente des Rencontres de la montagne, retenue ce jour-là par des obligations municipales. Néanmoins, Mme Santais a rendu visite en août, la semaine avant la fête du col, à Françoise Darves-Blanc, éleveuse à Saint-Rémy-de-Maurienne et à Saint-Alban, commune où la maire Jacqueline Dupenloup l'a accueillie avant que tout le monde ne parte pour une visite des alpages.

Mme Santais fut arrêtée successivement au Replat, au niveau des chalets de l'Échaut puis aux Granges afin que lui soient présentés la configuration de la combe du Merlet, les différentes étapes de montée du troupeau d'ovins et les lieux d'attaques des loups. Le groupe partit ensuite à pied jusqu'à la croix du Balais, pour revenir pique-niquer au petit chalet de bois de Françoise Darves-Blanc afin que Mme Santais prenne connaissance au mieux des conditions de travail de l'éleveuse. (Mme Santais a posé en juillet 2015 une question orale à l'Assemblée nationale sur ce sujet, après avoir déposé déjà en 2012 une question écrite sur la possibilité d'une indemnisation des éleveurs en cas d'attaque avérée des troupeaux par des groupes de vautours.)

Cette visite faisait suite à une réunion organisée par le sous-préfet à Saint-Jean-de-Maurienne. En présence d'élus (dont la députée, les deux maires des Villards et certains maires de l'Arvan) et des éleveurs ovins de Maurienne (dont Françoise Darves-Blanc et Maurice Girard), les services de la préfecture ont présenté les récentes mesures proposées par le

gouvernement (nouveaux quotas pour les tirs de prélèvements, brigade d'intervention...). Les éleveurs ont pu de leur côté refaire part de la criticité de la situation et de leur inquiétude quant à l'avenir du pastoralisme de montagne. Les mesures gouvernementales devraient, selon l'État, rapidement être mises en œuvre, afin de tenter de faire diminuer les attaques lupines.

Le 28 août, ce fut au tour du sous-préfet de parcourir la combe du Merlet, sans marche à pied cette fois puisqu'il fut conduit en 4X4 par Daniel Quézel Ambrunaz, accompagné de Françoise Darves-Blanc et son fils Nicolas Arpin, et de Jacqueline Dupenloup, jusqu'au chalet de la Vieille Route. Le sous-préfet s'est rendu aussi, en fin d'après-midi, sur l'exploitation d'Adrien Maurino accompagné de Pierre-Yves Bonnavard, maire de Saint-Colomban.

Enfin, une cinquantaine d'éleveurs ovins (dont Françoise Darves-Blanc et Alain Émieux) ont retenu toute la nuit du mardi 1^{er} au mercredi 2 septembre, et le mercredi matin trois responsables du Parc national de la Vanoise. Après que ceux-ci aient pu quitter les lieux vers midi, le préfet de la Savoie a reçu les éleveurs à Chambéry et a annoncé la proche sortie d'un arrêté de tir de prélèvement renforcé (pris le 10 septembre, lire ci-dessous).

Au vu des éléments ci-dessus (auxquels il faut ajouter l'audience accordée début juin par le préfet aux maires des Villards et des Arves, la réunion tenue le 12 juin en mairie de Saint-Alban avec les services de la DDT et de l'ONCFS, et la rencontre éleveurs-chasseurs-ONCFS-DDT

en juin aussi à Saint-Colomban) on comprendra aisément qu'il serait inexact de dire que cet arrêté a été pris sous la pression d'une « séquestration » : depuis le 28 mai, date de la 1^{re} attaque à Saint-Alban, le dossier est visiblement suivie avec beaucoup d'attention et mesure a été prise de l'ampleur du problème, même si les solutions sont très difficiles à trouver.



■ Gilbert Martin-Cocher, dans la combe du Tépey (début des années 1960) : en apparence rien n'a changé.

■ L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

L'arrêté préfectoral du 10 septembre 2015, dans ses considérations, rappelle la mise en place des mesures de protection des troupeaux sur les 3 zones concernées (zones dites de Belledonne, du Thabor, et de Maurienne), rappelle le nombre d'attaques et de bêtes tuées de 2011 à 2015, dresse la liste de toutes les autorisations de tirs déjà délivrées : de défense, de défense renforcée (Saint-Alban le 30 juillet, Saint-Colomban le 24 août), de prélèvement. Il constate qu'un seul loup a pu être prélevé sur la totalité du périmètre des 3 zones et qu'il convient de faire cesser « des dommages importants et récurrents d'une année sur l'autre » afin de prévenir la survenue probable de nouveaux dégâts aux troupeaux en 2015 et 2016.

Il ordonne donc la réalisations de tirs de prélèvement renforcés de 6 loups, « en dehors de la zone cœur du Parc national de la Vanoise » (en gras dans l'arrêté), sur les 10 communes de la zone dite de Belledonne (dont les deux Villards), les 2 communes de la zone dite du Thabor, et les 13 communes de la zone dite de Maurienne. Si 4 loups sont prélevés, un nouvel arrêté préfectoral définira les conditions de poursuite des opérations. Les personnes autorisées à tirer sont les lieutenants de louveterie, les chasseurs « habilités » ayant suivi une formation dispensée par l'ONCFS (17 à Saint-Alban, 45 à Saint-Colomban), et les gardes de l'ONCFS. Les tirs peuvent avoir lieu de jour comme de nuit, doivent être déclarés au service départemental de l'ONCFS, réalisés à l'occasion de battues aux grands gibiers ou à l'occasion de chasse à l'approche ou à l'affût de grands gibiers. Cet arrêté (susceptible d'appel) est valable jusqu'au 29 février 2016, sauf si le quota nationalement fixé de 36 loups à prélever est atteint avant, ou si le prélèvement des 6 loups est réalisé dans le périmètre des 3 zones concernées. Le 13 septembre, sous le Carrelet (combe d'Olle), Simon Cartier-Lange aurait blessé un loup. Mais la pluie tombée en abondance la nuit suivante n'aurait pas permis de trouver des preuves de l'efficacité de ce tir.

Sur les prédateurs du loup dans les alpages, lire, page suivante, le point de vue d'une lectrice Corinne Lacave.

UN JOUR, UN COL



D. PARET-DODON

■ Comme cela devient une habitude, le 27 août, une montée du Glandon fut organisée par l'office de tourisme et les communes des Villards en coordination avec le conseil départemental de la Savoie. De nombreux cyclistes ont participé à cette ascension difficile d'un des grands cols alpins dont une dizaine de Villarins qui eux l'ont gravi pour la énième fois dans la joie et la bonne humeur profitant des deux points de ravitaillement que l'office de tourisme avait installés sur le parcours. – (D. Paret-Dodon.)

BRÈVES

► **TOUR DE FRANCE.** Le jour de l'étape du Tour de France qui s'est courue entre Saint-Jean-de-Maurienne et La Toussuire (24 juillet), on a compté (après la fermeture de la route) quelque 740 caravanes, camping-cars ou tentes installés entre Saint-Etienne-de-Cuines et le sommet du col répartis ainsi : 270 entre Cuines et Lachal, 320 entre Lachal et le grand virage sous le col, 150 de ce virage jusqu'au col. En comptant une moyenne de 3 ou 4 personnes par installation, on peut estimer cette population à quelque 2 600 personnes. Auxquelles il faut ajouter les Villarins qui étaient eux-aussi sur le bord de la route (5 000 personnes ?). On a aussi compté ce jour-là, 350 installations entre le col du Glandon et le barrage de Grand Maison. Nous n'avons pas le chiffre pour la partie comprise entre les cols du Glandon et de la Croix-de-Fer. S'il est du même ordre, on peut estimer à 6 000 le nombre de personnes présentes sur les pentes du col ce jour-là.

► **TOUR DE FRANCE (BIS).** Les deux passages (presque trois...) du Tour au col du Glandon ont nécessité l'engagement de nombreux bénévoles villarins qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour promouvoir les Villards. L'Étape du Tour, courue le 19 juillet, a également demandé une imposante logistique. Mais là, en principe, c'est l'organisation du Tour (ASO) qui devait tout contrôler, les associations locales ne devant s'occuper que du ravitaillement et de quelques signalements aux croisements... Hélas, celles-ci ont dû également régler beaucoup (trop) de problèmes non prévus par ASO qui, dans cette affaire, s'est complètement déchargée sur ces associations et les communes (ce qu'aurait reconnu le délégué de cette société à Saint-Colomban, quelques jours après l'évènement). Tout ceci est bien navrant, car, compte tenu du tarif demandé aux participants (ils étaient probablement plus de 13 000), ASO a encaissé ce jour-là près d'un million d'euros...

Présence du loup dans les alpages

Suite de la page 5

ON ÉCRIT AU PETIT VILLARIN

En réponse à la double page d'articles consacrés à la présence du loup (pages 10 et 11 du numéro 172 du *Petit Villarin*, juin 2015), une lectrice, Corinne Lavace, nous indique : « *Je regrette de voir que, nulle part, n'est abordée la question cruciale de ce que mange le loup... car, à l'état sauvage, le loup ne se nourrit pas de petits chaperons rouges, ni de moutons... Il apprécie particulièrement les cervidés, renards, marçassins, volailles, etc. Donc, à ce titre, la problématique de la cohabitation entre l'homme et le loup est essentiellement liée à celle de l'alimentation. Ce n'est pas un conflit de territoire mais un conflit de garde-manger où l'homme et le loup sont directement en concurrence. La régulation des populations de gibier sauvage n'est alors plus uniquement l'affaire de l'homme, mais doit se faire en collaboration avec le loup, auquel il convient donc de laisser sa part. Le loup étant un opportuniste, et loin d'être « débile », il n'y a pas de quoi s'étonner qu'il vienne croquer nos moutons si on le prive d'une grande part de sa nourriture en gibier sauvage. La consommation annuelle moyenne d'un loup est d'environ 25 cerfs ou biches. Le calcul est donc plutôt simple : si l'on veut réintroduire le loup dans une région, il faut compter le nombre de loups concernés et, par une simple multiplication, calculer le nombre de cervidés à retirer de nos plans de chasse. Eh oui, c'est un choix qu'il faut oser afficher clairement et auquel il faut répondre : si on souhaite réintroduire le loup, il faut accepter de manger moins de cervidés ou de selle de chevreuil. C'est un choix à faire, tout simplement.* »

L'idée développée par Corinne Lavace n'est pas tout-à-fait nouvelle : adopter des plans de gestion cynégétique qui assureraient aux loups de bons repas en sauvage et épargneraient d'autant les troupeaux domestiques. Certes, comme l'a dit Michel Meuret au col du Glandon 2015, scientifique connaissant bien le dossier : « *La moindre disponibilité en proies sauvages encourage l'appétit et la témérité vis-à-vis des proies domestiques.* » Mais il a dit aussi : « *L'opportunisme alimentaire (aller au plus simple) est un trait de comportement commun à tous les grands carnivores sauvages.* » Or, lorsqu'arrivent des loups, et surtout lorsque s'installe une meute, il est bien connu que les ongulés sauvages (chamois, chevreuils, etc.), changent radicalement de comportement. Comme le disent des chasseurs : ils passent en « mode furtif ». Craintifs, très mobiles, ils changent de lieux tous les jours, ce qui les rend moins prévisibles et beaucoup plus difficiles à chasser. Entre un gibier sauvage très vif et de grande agilité montagnarde, constamment vigilant, le plus souvent réfugié au sommet des barres rocheuses ou dans de profonds sous-bois, et un troupeau de brebis, de chèvres ou de jeunes bovins en prairies ou sur de grandes pelouses d'alpage, même gardés par des bergers et leurs chiens patous, quelles seront les proies choisies par un prédateur opportuniste ? Et devant des troupeaux protégés de nuit en parc clôturé, le loup s'adapte : il réalise aujourd'hui en France près de la moitié de ses attaques durant la journée, et en présence des humains.

PÉTANQUE

Jusqu'à 5 heures du matin !

C'est sous un soleil radieux que s'est déroulé le 11 août dernier sur l'aire de loisir « Jean-Noël-Favre-Bonté » (plan d'eau du Clos) le concours de pétanque du Club des sports des Villards.

Comme l'an passé, celui-ci était programmé durant la semaine des Six jours de pétanque de Saint-Colomban afin que le plus grand nombre de boulistes soit au rendez-vous. Et ce fut un succès : en effet pas moins de 27 triplettes ont répondu présent, débutant leurs parties aux alentours de 17 heures toujours rythmées par la bonne humeur et la convivialité.

Il aura fallu de nombreux bénévoles et tout autant d'énergie pour faire de cette soirée une réussite, le plus difficile étant d'acheminer le matériel nécessaire jusqu'au plan d'eau (tonnelle, réfrigérateurs, tireuses à bière, tables, chaises, bastinges, etc.), puis d'effectuer la mise en place, de gérer les parties, d'assurer le service à la buvette, les inscriptions pour le repas, sa préparation (40 kg de pomme de terre à éplucher !) et pour finir le dressage et le service à table assurés tout au long de la journée et de la nuit...

Au final, sur le terrain multisports aménagé en salle de restaurant pour l'occasion, c'est près de 140 personnes qui ont partagé le dîner préparé par les membres du club avec salade, charcuterie, taillons à la flou (pomme de terre à la crème), fromage et dessert.

Après le tirage de la tombola, c'est vers 21 h 30 que les parties reprenaient laissant certains « sur le carreau » ou disant les joueurs entre les phases générales et complémentaires, et c'est seulement aux alentours de 5 heures du matin que les derniers boulistes terminaient enfin !

Afin que les parties se terminent à une heure plus raisonnable, une nouvelle réglementation sera mise en place l'an prochain avec un temps de jeu maximal dévolu à chaque partie et une heure de reprise déterminée à l'issue du repas.

Le club des sports remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué au succès de cette animation, par leur présence, leur coup de main ou encore leur générosité pour les lots lors de la tombola. A l'année prochaine !

Valentine Favre-Bonté

RÉSULTATS

42^e Six jours de Saint-Colomban

► Du 8 au 13 août 2015

Place du Chef-Lieu
36 doublettes

• Concours général

Quarts de finale : Jacques Lafaury et Richard Tritto / Alain Bozon et Gérard Bozon-Verduraz, 13-7 ; David et Bastien Maze / Victor Lafaury et Henri Tamigi, 13-3 ; Fabrice Bozon et Frédéric Cornier / Alexandre et Bertrand Mugnier, 13-9 ; Sébastien Dufour et Benjamin Maurino / Claude et Denis Jamin, 13-10.
Demi-finales : David et Bastien Maze / Jacques Lafaury et Richard Tritto, 13-4 ; F. Bozon et Frédéric Cornier / Sébastien Dufour et Benjamin Maurino, 13-8.
Finale : David et Bastien Maze / Fabrice Bozon et Frédéric Cornier, 13-10.

• Concours complémentaire

Quarts de finale : Cyprien Deschamp et Maureen Foray / Bruno Chaine et Nicolas Garin, 13-5 ; Noël Cortosio et Paul Maurel / Gilles Meyer et Lucien Charvet, 13-7 ; Pierre Aubert et Sandrine Aulas / Bernard Tardy et Marcel Balmain, 13-6 ; Vincent Lafaury et Clémence Dubois / Delphine Ronat et Thom Ronat, 13-1.
Demi-finales : Cyprien Deschamp et Mau-

reen Foray / Pierre Aubert et Sandrine Aulas, 13-11 ; Vincent Lafaury et Clémence Dubois / Noël Cortosio et Paul Maurel, 13-11.

Finale : Cyprien Deschamp et Maureen Foray / Vincent Lafaury et Clémence Dubois, 13-8.

Concours de l'ACCA de Saint-Alban

► 8 août 2015

Terrain de pétanque du Premier-Villard
22 doublettes
(L'ACCA de Saint-Alban remercie tous les participants et tous ceux qui ont participé même sans jouer à ce concours qui plaît apparemment à beaucoup de monde avec sa « super » ambiance interrompue momentanément par la pluie.)

• Concours général

1^{ers} : Rodolphe André et Cédric Clavel ; 2^{es} : Victor Lafaury et Henri Tamigi ; 3^{es} : Jean-Pierre Lacroix et Éric Cabot ; 4^{es} : Jonathan et Gérard Cartier-Lange.

• Concours complémentaire

1^{ers} : Hervé Tardy et Gérard Bozon-Verduraz ; 2^{es} : Benjamin Maurino et Sébastien Dufour ; 3^{es} : François Bitz et Alain Ros-taing ; 4^{es} : Noël Cortosio et Paul Maurel.

Concours du Club des sports

► 11 août 2015

Aire du Clos
27 triplettes

• Concours général

1^{ers} : Nicolas Charpentier, Jocelyn Germain et Éric Cabot ; 2^{es} : Jacques Lafaury, Richard Tritto et Vincent Lafaury ; 3^{es} : Hervé Tardy, Emmanuel Bozon et Christophe Favre-Novel.

• Concours complémentaire

1^{ers} : Laura Germain, Damien Cartier-Lange et Laurent Damiani ; 2^{es} : Yves Gauthier, Thomas Faure et Gaëtan Loek. (Meilleure équipe féminine : Caroline Favre-Tissot, Virginie Bordon-Biron et Magalie Maldéra ; meilleure équipe jeune : Claire Poensin-Caillat, Éloïse Faure et Emmanuelle Loek.)

BRÈVE

► **LA VILLARINCHE.** La 19^e édition de cette course pédestre organisée par l'office de tourisme a été annulée. La date habituelle (avant dernier dimanche de juillet) étant prise par l'Étape du Tour, il aurait fallu l'avancer d'une semaine. Mais se sont alors posés la concurrence avec d'autres trails (et le risque d'une faible participation) et le manque de bénévoles. Ceux-ci, largement sollicités par ailleurs tout l'été, ne peuvent pas être partout. Seules les associations qui ont un intérêt direct à réussir des animations (récoltes de fonds) arrivent quand même à drainer autour d'elles des bénévoles sympathisants : ainsi le Club des sports des Villards (pour financer les activités de ses jeunes licenciés), l'ACCA de Saint-Alban (pour contribuer aux loyers des chasses), etc.

AMIS DES VILLARDS

Georges Quézel-Ambrunaz, président

Un peu plus d'une vingtaine d'adhérents (24 sur 169 membres à jour de leur cotisation 2014-2015) ont assisté à l'assemblée générale de l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards, le 8 août à Saint-Alban. Par le jeu des pouvoirs, ils représentaient 73 adhérents.

En présentant le rapport d'activité, Jean-Marc Bordas, président en exercice, a évoqué « les grands problèmes qui se posent à la vallée et pas faciles à résoudre », et posé « une question simple qui appelle une réponse simple : que puis-je faire comme petit geste, seul ou à plusieurs, pour aider mon hameau ou ma commune ? ». Question qui selon lui résume l'esprit de l'association.

Il a ensuite rappelé les réalisations et les participations de l'association : veillée en Belledonne (juin 2014), la fête du pain (août 2014), le Téléthon (décembre 2014), la journée « alpages en fête », la confection d'une banderole (8 m x 5 m) pour les 40 ans du maillot à pois (Tour de France 2015), la journée Vallée propre (2015), les panneaux explicatifs (qui seront installés en octobre prochain au Rivaud et à la grotte des Sarrasins), les bancs en mélèze (en différents points des deux communes) et les tables forestières (à la croix des Charrières et devant la Maison du tourisme), les bassins en mélèze (dont le premier sera installé sur la place du poilu à Saint-Alban), l'implantation d'une nouvelle croix au Bouchet, etc. Et tout cela grâce aux « bénévoles que nous sollicitons régulièrement dans l'année, pour des travaux de sentiers ou autres, réalisés dans l'amitié et la convivialité. »

L'association s'est également impliquée dans la question de l'intercommunalité (lettre à la présidence de la République, sans réponse – mais le préfet a répondu – pour appuyer la création d'un sivoim villarin), auprès de Goélia pour obtenir un rabais de 10 % dans toutes les résidences de ce groupe en France, auprès de la commune de Saint-Colomban pour l'établissement d'une carte d'affouage.

Ce rapport moral et le rapport financier de l'exercice (qui montre un excédent de 51 euros, l'association disposant d'une réserve de 12 722 euros) ont été adoptés à l'unanimité. Le budget de l'exercice 2015-2016 adopté s'élève à 7 720 euros avec 3 000 euros de travaux et 400 euros pour les animations (la cotisation reste à 10 euros.) Ce budget permettra la reconduite des animations habituelles et la concrétisation des projets en cours : panneaux, bancs, tables et bassins, les actions sur les sentiers et les ponts, les opérations Villards vallée propre et Nettoyons la nature, la réduction de la « vague verte » (affouage), le soutien aux initiatives locales et aux commerces locaux.

Le bureau de l'association comprend 12 membres, renouvelables par tiers chaque année. Cette année étaient renouvelables : Jean-Luc Ployaud, Albert Cartier, Marcelle Pommier et Simone Quézel-Ambrunaz. Les 3 premiers, se représentant, ont été réélus. Simone Quézel-Ambrunaz qui ne se représentait pas a été remplacée par Georges Quézel-Ambrunaz, seul candidat.

La discussion avec les adhérents a permis d'ouvrir plusieurs pistes d'étude et de réflexion : statut et état de la route forestière de Fremezan (nombreux nids de poule, et emplacement du panneau d'interdiction situé avant l'accès au parking et au nouveau cimetière), industrie du copeau de bois dans la vallée des Villards permettant de créer des emplois et de gérer la reforestation, des opérations de défrichage dans et autour des hameaux, une demande d'installation de rampe sur l'accès inférieur au cimetière de Saint-Colomban, la promotion du patois sur les panneaux et dans les documents touristiques villarins (mais lequel, le patois villarin ou l'arpan ?), la dégradation du réseau téléphonique (réseau Bouygues et 3G), la possibilité de nommer les chemins et les voies communales, la numérotation des maisons, etc.

Christophe Mayoux

Pour des raisons personnelles, Jean-Marc Bordas a démissionné de ses fonctions de président. Le 29 août, il a été remplacé par Georges Quézel-Ambrunaz. Le bureau est complété par Jean-Marc Bordas, vice-président, Jean-Luc Ployaud, trésorier, Paul Long, trésorier adjoint, Christophe Mayoux, secrétaire. Âgé de 82 ans, Georges Quézel-Ambrunaz, enseignant universitaire à la retraite, a été maire de Saint-Alban (2001-2008), président de l'office de tourisme (1999-2001), et président de l'Association foncière pastorale (2008-2013). Georges Quézel-Ambrunaz indique vouloir s'inscrire dans la continuité de l'action de son prédécesseur « d'autant plus qu'il a accepté de me seconder, et de m'initier dans cette fonction, en acceptant d'être nommé vice-président. Vieille de plus de 40 ans, notre association, forte de 169 membres, joue un rôle d'organisateur d'événements dans la vallée (fête du pain, Téléthon...), de mise en valeur du patrimoine naturel (Vallée propre, nettoyage du col du Glandon, entretien de sentiers, mise en place de bancs...), d'aide pour l'organisation de manifestations, et de dialogue avec les conseils municipaux de nos deux villages, en faisant remonter auprès d'eux des propositions issues de nos adhérents ou des membres du bureau. C'est dans cet esprit que le bureau a rencontré, le samedi 19 septembre, les conseils municipaux des deux communes, pour voir avec eux comment nous pouvons, dans le cadre de nos compétences, servir au mieux les intérêts de notre vallée. » – (C. Mayoux.)

■ BRÈVES

► **FÊTE DU PAIN.** Elle a rassemblé 75 personnes à la salle des fêtes de Saint-Colomban. Après la dégustation d'un menu identique à l'an dernier (mais pourquoi changer quand tout le monde est satisfait ?) l'animation musicale fut assurée par Bernard Garnica, tandis qu'à la tombola le 1^{er} prix, un jambon, était gagné par des invités de Bernadette Perrier et Paul Long. Cette année, la pâte à pain venait d'un autre fournisseur à la grande satisfaction des convives. Et comme chaque année depuis que ces agapes se déroulent à la salle des fêtes, des touristes sont venus pour acheter ce pain cuit dans le four à bois du Pied des Voûtes. Une bonne et saine publicité. – (C. Mayoux.)

► **CINÉMA.** Les 24 et 25 septembre une équipe de tournage est venue à Saint-Colomban filmer des scènes pour un long métrage intitulé « Jours de France », qui sortira l'an prochain. Le tournage a eu lieu au milieu du Chef-Lieu, sur la route et sur la place, dans la salle du bar de l'Hôtel de la poste, sur les alpages de Sous-le-Col, dans le chalet Bonnivard et dans le torrent du Glandon en contrebas, avec le 4X4 de Gilbert Emieux.

SAINT-COL STATION FLEURIE

Le jury du concours de fleurissement de l'association Saint-Col station fleurie, composé de Jacqueline Communal, Monique Pautasso et Marcelle Pommier, est passé le 6 août. Le palmarès compte 1 premier prix, 5 deuxième prix, 9 troisième prix et 23 encouragements (lire ci-dessous). Cette année le fleurissement a été jugé moyennement bon, rendu difficile à cause de la forte chaleur. Malgré tout, le jury du concours du Sivav a été très satisfait du fleurissement communal. Selon Maurice Bouchet-Flochot, président de l'asso-

ciation : « Au cours de son premier passage, le jury départemental a été très surpris de la qualité des fleurs sur les bâtiments publics, cimetière et jardin alpin compris. Bon entretien et propreté. De nombreux compliments sont venus des touristes et des gens du pays. Chantal Bellot-Mauroz s'est donnée à fond afin que la commune soit remarquée en cette année spéciale de Tour de France. Tous les mannequins ont été réalisés à son initiative et en dehors de ses heures de travail. Néanmoins, aucune réaction côté mairie... »

PALMARÈS

CATÉGORIE 1 : PROPRIÉTÉS FLEURIES (COURS OU ESPACES FLEURIS)

• villas : 1^{er} prix : non attribué ; 2^e prix : Daniel Émieux (Lachal) ; 3^e prix : non attribué ; encouragements à Guy Bozon (Les Roches) et Andrée Darves-Blanc (Le Châtelet).

• habitations traditionnelles (habitats savoyards anciens, conservés avec ou sans dépendances, et espaces fleuris) : 1^{er} prix : non attribué ; 2^e prix : Colette Favre-Tissot (Lachenal) ; 3^e prix : Jean-Paul Martin-Cocher (Le Martinan) ; encouragements à Arlette Bozon (Les Roches), Benjamine Frasson-Botton (Le Martinan), Danielle Favre-Trosson (Le Châtelet), Maurice Bouchet-Flochot et Maurice Jeandet (Les Roches).

• maisons avec aménagements paysagers (surface relativement importante avec arbres et arbustes, et qualité des gazons) : 1^{er} prix : non attribué ; 2^e prix : Odette Émieux (Lachenal) ; 3^e prix : Odile Tronel-Peyroz (Lachal) ; encouragements : non attribués.

CATÉGORIE 2 : HABITATIONS AVEC DÉCOR FLORAL (TROTTOIR, MUR, FENÊTRE, ESCALIER)

1^{er} et 2^e prix : non attribués ; 3^e prix : Jacques Girard (Les Roches) et Annie Ramos Camacho (Le Martinan) ; encouragements à Marcelle Pommier (Le Châtelet), Pierre Martin-Cocher (Nantchenu), Rose Maindret (Les Roches), Laure Tramier (Lachal), Mar-

tine Ferroud (Le Chef-Lieu) et Aline Favre-Bonté (Les Roches).

CATÉGORIE 4 : BALCONS OU TERRASSES

• villas : 1^{er} prix : Jean-Marc Chanteloup (Lachenal) ; 2^e prix : Irène Maquet (Nantchenu) ; 3^e prix : Jacqueline Communal (Le Martinan) ; encouragements à Jacqueline Brusque (Le Martinan).

• habitats traditionnels (avec petite cour s'il y a lieu) : 1^{er} prix et 2^e prix : non attribués ; 3^e prix : Colette Bouchet-Flochot (Le Martinan) ; encouragements à Bernadette Tronel-Peyroz (Lachal), Joséphine Tronel-Peyroz (Lachal), Annie Jacquier (Les Roches), Françoise Vanini (Nantchenu) et Bernadette Perrier (Les Roches).

CATÉGORIE 5 : IMMEUBLES

1^{er} et 2^e prix : non attribués ; 3^e prix : Monique Pautasso (La Perrière) et Évelyne Rostaing-Troux (La Perrière) ; encouragements à Christine Brosson (La Perrière).

CATÉGORIE 6 : HÔTELS ET RESTAURANTS

1^{er} prix : non attribué ; 2^e prix : Hôtel de la poste ; 3^e prix : Auberge du Glandon ; encouragements : non attribués.

CATÉGORIE 7 : JARDINS FLEURIS AVEC OU SANS POTAGER

1^{er} et 2^e prix non attribués ; 3^e prix : Roland Bozon (Le Châtelet) ; encouragements à Jeanine Tronel (Lachal) et Camille Combet (Le Chef-Lieu).

CATÉGORIE 8 : GÎTES : aucun prix attribué.

■ BRÈVES

► **VISITE PASTORALE.** Le 5 août, en matinée, à la salle des fêtes de Saint-Colomban, Mgr Philippe Ballot, archevêque des diocèses de Savoie, a donné une conférence intitulée « Saint Colomban, précurseur de l'Europe ». En présence de 42 personnes (mais peu de Villarins), l'archevêque a retracé la vie de saint Colomban et lu une lettre du pape François adressée aux colombanians à l'occasion de l'ouverture de l'année saint Colomban, à Rome, le 12 octobre dernier. S'en est suivi un débat sur cette question : « l'Europe a-t-elle une âme ? » A midi, après un repas ensoleillé pris en commun au plan d'eau du Clos, les participants ont visité la Maison du patrimoine puis assisté à une messe célébrée à 16 h 30 dans l'église de Saint-Colomban par Mgr Ballot devant une centaine de fidèles.

► **UNE NOUVELLE CROIX AU BOUCHET.** La croix située à l'entrée du Bouchet étant délabrée, l'Association des amis des Villards a pris l'initiative d'en implanter une nouvelle réalisée (bénévolement) par Serge Darves-Blanc, menuisier-ébéniste au Premier-Villard. Cette croix rappelle le passage, en 1931, d'un prêtre missionnaire dans ce hameau de Saint-Alban. Les habitants, en évoquant ce souvenir, parlaient de la « mission Saint-François ». La nouvelle croix a été bénite le 20 août par le père Bruno, un prêtre en vacances aux Villards. Étaient présents des membres de l'association, des descendants de ce village aujourd'hui abandonné, et la famille Teyssier (Les Roches) qui a aussi contribué au remplacement de cette croix. Dans son sermon, le père Bruno a insisté sur la force de ces lieux où jusqu'à 80 âmes ont vécu portant « en elles de belles valeurs. C'est pourquoi il est important de perpétuer cette mémoire de foi. »

► **VIE PAROISSIALE.** Au dernier trimestre 2015, deux messes dominicales auront lieu aux Villards, le 11 octobre à Saint-Colomban (à 10 h 30) et le 29 novembre à Saint-Alban (même heure). En décembre, une veillée devrait être organisée le 24 décembre dans l'église de Saint-Colomban. Pour la Toussaint, une messe aura lieu le 1^{er} novembre à Saint-Etienne-de-Cuines (10 h 30) et le 2 novembre à Saint-Remy-de-Maurienne (même heure). Une messe se tiendra le 11 novembre à 9 heures à Saint-Martin-sur-La Chambre. A La Chambre, le 18 octobre aura lieu le sacrement des malades (16 heures), et une célébration pénitentielle aura lieu le 15 décembre à 18 h 30. Une veillée de Noël se tiendra le 24 décembre à 21 heures à La Chambre, et deux messes de Noël seront dites le 25 décembre : à La Chambre (10 h 30) et à Saint-François-Longchamp (20 h 30). Enfin, à partir du 25 décembre, tous les dimanches, un office est dit à Saint-François-Longchamp (17 h 30, chapelle Sainte-Anne).



J.-M. BORDAS

Belle moisson de médailles et de coupes

Malgré un démarrage de saison sous de mauvais auspices (pas de neige et bus utilisé pour les déplacements endommagé dans un accident), le bilan de la saison a été bon, voire très bon, sur le plan sportif pour le Club des sports des Villards (CSV) avec une belle moisson de médailles et de coupes et de très beaux classements dans toutes les catégories : en local, régional, national et même en international avec la participation de nombreux jeunes du club à la finale internationale de la Scara à Val-d'Isère en avril dernier (*lire ci-contre*).

Pour leur plus grande joie, les jeunes du club ont pu rechausser les skis début janvier 2015, sur les pistes de Saint-Colomban, dès que dame nature s'est réveillée (pour la semaine du Nouvel An), puis tous les week-ends et durant 2 semaines de stage en février. Des stages d'été et de préparation physique ont également été mis en place par l'entraîneur du club, en juillet. Les jeunes skieurs du club ont ainsi pu s'adonner aux joies du ski nautique et à l'accrobranche !

La saison 2014-2015 a connu une nouveauté : l'engagement d'un second entraîneur en la personne de Cédric Fleury (La Toussuire), pour seconder Valentin Rochat qui entraîne le club depuis 4 ans déjà. Cette arrivée a permis un bon suivi des entraînements pour toutes les catégories, et un encadrement « top » pour l'ensemble des jeunes du club et en course également.

Cette année, pour la course du 1^{er} mai, la date tombait bien (un vendredi) mais

pas le temps. Ce jour-là en effet, il pleuvait des « cordes » et la course a été annulée. Dommage car une équipe du club des sports menée par les entraîneurs Valentin Rochat et Cédric Fleury avait déjà repéré les lieux, travaillé la neige, et monté une partie du matériel... Mais les amoureux de cette course, qui clot la saison de ski, se sont quand même retrouvés le soir à la salle des fêtes de Saint-Colomban pour un repas convivial, avec diots dolente au menu, suivi d'une soirée dansante. Ainsi, et malgré tout, la saison s'est achevée sur une note positive, avec un bon moral pour l'ensemble des « troupes ».

Une belle ambiance règne au CSV avec une belle dynamique de parents impliqués et des jeunes motivés.

Le CSV a également été sur de nombreux fronts d'animation de la vallée cet été avec l'Étape du Tour et le Tour de France (*lire ci-dessous*), le concours de pétanque du 11 août au plan d'eau, en nocturne (*lire page 6*), mais aussi pour le 15 août et la fête du col.

Pour mener à bien toutes ces activités, le club n'est pas seul. C'est pour cela que ses responsables « remercient tous les sponsors et toutes les collectivités locales qui nous soutiennent financièrement. Ne pas oublier également les nombreux volontaires extérieurs au club, qui par amitié et par intérêt pour notre cause, se sont joints à nous tout au long de cet été très animé : parents, familles, amis, voisins. Leur aide et leur soutien ont permis la réussite de tous les événements. »

Quatre jours au col du Glandon

Le mois de juillet a été rythmé par le Tour de France et ses à-côtés. Le Club des sports n'a pas échappé au mouvement. Ses responsables racontent ces journées.

Tout a commencé le dimanche 19 Juillet, avec l'Étape du Tour, cyclo-sportive où les coureurs amateurs effectuent une étape identique à celle des professionnels du Tour de France. Là ce sont 13 000 coureurs qui ont relevé ce défi.

Le club s'est proposé pour assurer le ravitaillement au col du Glandon. Après un bref briefing de la part du seul représentant de l'organisation (ASO) sur place, voilà nos 54 bénévoles (parents, enfants, et amis du club) partis pour une longue journée : 7 h 30, déchargement à la main de 24 tonnes de denrées (moitié de boissons et moitié de nourritures) et mise en place des tables et de ces denrées ; à 9 h 45 les premiers coureurs arrivent.

Et c'est parti pour 6 heures de ravitaillement non-stop, où la plupart des bénévoles, trop occupés à faire le réassort du produits à distribuer, ne se sont même pas autorisés la moindre pause pipi. Ensuite il a fallu ranger tout ce qui restait, nettoyer le parking du col qui ressemblait à une grande déchetterie, pour finir la journée à 21 heures. Heureusement que tous ceux qui étaient présents pour donner un coup de main se sont donnés à 200 % car le représentant d'ASO a reconnu de lui-même que la tâche avait été sous-évaluée par les organisateurs.

Les 23, 24, 25 juillet, place aux professionnels. Le club a tenu une buvette pendant les 3 jours (vente de boissons et de sandwiches). L'installation à eu lieu le mercredi soir, sous la pluie... Mais dès le len-

demain le soleil a repris sa place, réchauffant les bénévoles qui ont dormis sur place pour surveiller le dispositif.

Le jeudi, Romain Bardet (AG2R La Mondiale) était le premier coureur à entamer la descente vers Saint-Colomban. Le soir nous avons laissé le bar ouvert jusqu'à 1 heure du matin, avec musique, afin de proposer une soirée conviviale aux supporters du Tour de France.

Le lendemain, vendredi, c'est de nouveau un français, Pierre Rolland (Team Europcar) qui passe le sommet du col du Glandon en tête. Le soleil est toujours au rendez-vous, ainsi que les spectateurs. Le soir, nous nous retrouvons de nouveau avec les camping-caristes (et voisins) du col pour partager un verre.

Mais le temps se dégrade sérieusement, et, vers 19 h 30, un camping-car prend la foudre au col, puis à 23 h 45 une tempête fait s'envoler notre tente principale (elle abritait les frigos, télé, denrées, etc.) qu'on retrouve 50 m plus bas... Grâce à ceux qui sont restés sur place, le bar ne s'est déplacé que d'un mètre bien qu'il ait eu envie de s'envoler lui aussi... Après une nuit sous la pluie à rassembler les affaires et à les protéger de la tempête, les parents du club ont entamé la dernière journée avec une motivation qui n'a pas pris l'eau, elle ! Après un dernier passage du Tour de France, à 250 m du col, on a remballé tout notre matériel, en pensant déjà à notre prochaine animation (concours de pétanque).

RÉSULTATS

• U 21 : *Antoine Martinato* : 4^e (slalom) et 5^e (slalom géant) aux championnats du monde en Suède ; champion de France de slalom sport adapté ; vice-champion de France de GS sport adapté.

• U 18 : *Laura Martin-Cocher* : 4^e au grand prix (GP) de Valmeinier (et 2^e U18) ; 3^e au GP de Valloire, 1^{er} au GP de Saint-Colomban ; 2^e au GP de La Norma ; 5^e au GP de Valfréjus (et 3^e U18) ; 1^{er} au GP de Saint-Sorlin.

• U16 : *Camille Rochat* : qualification au circuit régional et qualification aux championnats de France à Valloire et Valmeinier ; 12^e au super G coupe d'argent de Val-Thorens ; qualification aux championnats de France à Andorre ; 11^e au classement général coupe de bronze Maurienne, qualification à la finale régionale à Méribel ; qualification aux épreuves internationales de la Scara à Val-d'Isère.

• U14 : *Corentin Girard* : 2^e en super G coupe de bronze Maurienne aux Karellis (et 1^{er} de son d'âge) ; 10^e (et 4^e au général) en super G coupe d'argent Savoie aux Ménuires (3^e et 1^{er} de son d'âge) ; qualification aux championnats de France à Auron ; 8^e aux championnats de France à Auron en super G (2^e de son d'âge) ; qualification à la finale régionale à la Plagne ; 12^e (1^{er} de son d'âge) à la coupe d'argent en géant à Peisey-Vallandry ; qualification

aux finales internationales de la Scara à Val d'Isère.

Noémie Favre-Novet : 1^{er} au classement général du circuit coupe de bronze Maurienne ; 1^{er} à la coupe de bronze Maurienne SI Saint-François-Longchamp ; qualification aux championnats de France au Grand-Bornand ; 1^{er} à la coupe de bronze Maurienne aux Karellis ; 5^e à la coupe d'argent Savoie super G aux Ménuires ; qualification aux championnats de France à Auron ; 11^e en slalom aux championnats de France à Auron ; qualification en finale régionale à la Plagne ; qualification aux finales internationales de la Scara (18^e en géant et 13^e sur une manche de slalom).

Lili Fanny Bozon : 14^e au classement général coupe de bronze Maurienne ; qualification à la coupe d'argent Savoie à Val Thorens et les Ménuires ; qualification à la finale régionale à la Plagne.

• U12 : *Anne Favre-Novet* : 3^e au classement général de la coupe de bronze Maurienne ; qualification à la coupe carré neige Savoie au Corbier ; qualification à la coupe carré neige Savoie au Revard.

• U10 : *Ambre-Lou Jalbeaud* : 1^{er} à la Karamel Club aux Karellis ; 6^e micro-coupe basse Maurienne à Valloire ; 3^e micro-coupe basse Maurienne à La Toussuire ; 1^{er} à la coupe basse Maurienne à Albiez.

FORFAITS DE SKI

Avant le 15 novembre : réduction de 50 %, sur des tarifs multipliés par 3,3 !

Cet été, et alors que les tarifs des forfaits pour la prochaine saison de ski ont été acceptés par les communes délégantes (juin à Saint-Colomban), une information importante est passée inaperçue : pour bénéficier d'une réduction, la date butoir d'achat des forfaits a été avancée au 15 novembre 2015. Après l'addition sera plus « salée » !

L'an passé, le forfait saison adulte pour Saint-Colomban coûtait 188,70 €, mais on pouvait obtenir une réduction de 40 euros en cas de règlement par Internet et si on disposait d'un forfait l'année précédente (prime dite de fidélité). Cette année, la Satvac a décidé, en accord avec les autres sociétés de remontées mécaniques des Sybelles, d'appliquer *stricto sensu* les recommandations de Domaines skiables de France (chambre professionnelle des opérateurs de domaines skiables) : un forfait saison doit correspondre à 25 « journées skieur ». Pour Saint-Colomban, le forfait journée étant fixé cette année à 25 euros, cette « directive » (1) met le forfait saison à 625 euros ! Un réajustement tarifaire qui représente une hausse de 231 % à comparer avec le taux d'inflation 2015 dans les services (+ 1,7 %).

Pour atténuer cette hausse du tarif général, la Satvac « consent » des remises très encadrées. En achetant son forfait par Internet avant le 15 novembre 2015, on aura droit à 50 % de réduction (ce qui mettra le forfait saison à 312,50 € pour les adultes, et 266,50 € pour les enfants et les seniors). Si l'achat s'effectue entre le 15 novembre et le 18 décembre 2015, la remise ne sera que de 30 % (forfait à 437,50 € pour les adultes, et 373,10 € pour les enfants et les seniors). (En outre, ces tarifs seront réduits de 40 euros en cas de règlement par Internet et pour le renouvellement d'un forfait saison.) Passée la date du 18 décembre 2015 (date probable d'ouverture) le tarif plein s'appliquera (625 euros).

Le Villarin qui n'aura donc pas fait un nœud à son mouchoir pour ne pas oublier ces dates pourra toujours l'utiliser pour essuyer ses larmes...

L'an dernier, le forfait saison acheté aux meilleures conditions (148,70 €) équivalait à un forfait 7 jours (145,90 €). Pour le Villarin « fidèle » à son domaine skiable, le nombre de journées de ski qui permettra d'« amortir » son forfait saison passera donc de 7 à quasiment 11. Ce qui ne sera pas aisé à réaliser, surtout si l'on habite loin, compte tenu qu'il n'y a qu'une quinzaine de week-ends de ski par saison (peut-être moins avec les intempéries...), et même si la Satvac a décidé de repousser d'une semaine la date de fermeture de la station de Saint-Colomban (1^{er} avril 2015).

Pour les autres forfaits, il faudra débours 25 euros pour le forfait journée adulte (22 euros pour les enfants et les seniors), 48,50 € (42,90 €) pour le forfait 2 jours, 71,30 € (60,80 €) pour le forfait 3 jours, 93 euros (79,30 €) pour le forfait 4 jours, 110 euros (93,80 €) pour le forfait 5 jours, 129 euros (110 euros) pour le forfait 6 jours, et 147 euros (125,30 €) pour le forfait 7 jours. Le forfait 4 heures consécutives (qui remplace la demi-journée) coûtera 22,50 € (19,80 €), soit quasiment le coût d'un forfait journée...

Pour les forfaits Sybelles grand domaine, le forfait saison coûtera 1 072,50 € (912,50 € pour les enfants et les seniors), mais seulement 536,30 € (- 50 %) s'il est acheté avant le 15 novembre 2015 (456,30 € pour les enfants et les seniors) et 750,80 € (- 30 %, 638,80 €) s'il est acheté entre le 15 novembre et le 18 décembre 2015. La remise « fidélité-Internet » de 40 euros s'appliquera également. Un forfait Sybelles adulte à la journée coûtera 42,90 €, 82,40 € pour 2 jours, 216 euros pour 6 jours, et 235,80 € pour 7 jours. Le forfait Sybelles étudiant coûtera 32,30 €, et le forfait grand domaine, permettant 5 jours de ski durant 7 jours, coûtera 214,50 €.

A noter qu'un bonus de 5% de réduction immédiate sera appliqué pour tout achat en ligne d'au moins 4 forfaits de ski Sybelles simultanément (adulte, enfant, vermeil, d'une

PATRIMOINE ET CULTURE

Des initiatives encourageantes

Conséquence probable de l'ouverture de la résidence du Mollaret, la Maison du patrimoine a reçu la visite de 488 personnes (entre le 16 mai et le 26 août), soit 101 visiteurs de plus que l'an dernier (et récolté 239,72 € de don).

L'association a participé à la Nuit européenne des musées le 16 mai 2015, une nouveauté ! Une idée de Patrice Gérard (nouvel adhérent à l'association) qui s'est chargé de la publicité dans les journaux locaux et de l'ouverture de la Maison du patrimoine de 19 à 22 heures. Une trentaine de personnes se sont déplacées de Fontcouverte, Jarrier, Saint-Avre, Hermillon, Saint-Jean-de-Maurienne. Parmi elles des musiciens venus avec leurs instruments (accordéon, flûte). Une vraie fête ! Le 18 juin, l'association a accueilli le réseau patrimoine de l'Arvan-Villards sous la bannière du Sivav et de l'ACA de Saint-Jean-de-Maurienne, et, le 9 juillet, la journée villarinoise de l'animation Clochers et clochetons qui avait pour thème le bois. Ce jour-là, 50 personnes étaient présentes, de l'Arvan surtout, et grâce aux interventions de Claude Darves-Blanc, Michel Favre-Trosson, Gilles Guillermand, Benoît Ferroud, Simon Cartier-Lange, Johnny Unger et Jacqueline Dupenloup, cette journée fut originale et de qualité.

Les trois conférences de l'été n'ont attiré que 73 personnes en tout (20,21,et 32), d'où la question : faut-il continuer ? Quand on arrive difficilement à 20 personnes pour une conférence ce n'est pas encourageant pour les organisateurs mais qu'en est-il pour le conférencier ? Pour une au moins, on ne peut pas dire que le sujet ne concernait pas les Villards, puisqu'il s'agissait des carrières de talc !

Pour le passage du Tour de France, le 24 juillet 2015, l'association a tenu un stand avec vente de madeleines de Saint-Col, de tuiles aux amandes entre autres, faites par Monique Pautasso, Odette Emieux et Martine Ferroud au profit de l'association dans le but de financer la construction d'un four à pain. Expérience intéressante qui a servi aussi à faire la promotion de la vallée à des Polonais, Hollandais, Norvégiens, etc.

L'association a également participé à

l'exposition sur les soldats de la guerre 14-18 à la médiathèque de Saint-Jean-de-Maurienne. Les fiches réalisées sur « nos poilus » disparus en 1914 et 1915 ont été présentées. Elles ont étonné par la richesse de leur contenu. Ce travail sur les soldats villarins ayant fait la guerre 14-18 a déjà reçu le label « Mission du Centenaire » accordé par la préfecture de Chambéry. Une brochure sur ces soldats est en préparation pour 2018. Pour que ce travail soit le plus complet possible, il faut transmettre les photos de soldats (qui seront rendues après numérisation) à Martine Ferroud Le Chef-Lieu 73130 Saint-Colomban-des-Villards ou martineferroud@gmail.com.

Autre nouveauté : visite de hameaux, les mercredis après-midi, mise au point et réalisée par Patrice Gérard. Et encore un succès, avec une moyenne de 15 personnes par sortie qui finissaient le circuit à la Maison du patrimoine après avoir parcouru environ 5 km à travers La Perrière, Lachal, Valmaure, Les Roches. Des informations précises et variées concernant l'histoire, la vie d'autrefois, l'habitat, les chambres de bois... étaient égrenées tout le long du parcours par Patrice Gérard.

Danièle Bellot-Nicol a fait paraître un nouveau livre intitulé : « Vers le col de la Madeleine par la vallée du Bugeon ». La présentation indique : « Il y a 50 ans, le col de la Madeleine n'était encore qu'une piste caillouteuse. Désormais, la voie bitumée permet aux voitures de passer de Maurienne en Tarentaise et au Tour de France de cyclisme d'inscrire ce col prestigieux dans ses étapes de montagne. (...) Le « chemin du baroque » a mis l'accent sur les merveilles des chapelles et des églises de Montaimont et Montgellafrey, et participe au plaisir de la découverte de cette vallée discrète. » Ce sont toutes ces richesses que nous donne à voir l'auteur à travers ses aquarelles, mais aussi les costumes, fours, fermes et granges, cadran solaire, etc. (Editions La Fontaine de Siloé, Montmélian, 128 pages, 19,90 €, en vente à la Maison du tourisme et la boulangerie de Saint-Colomban et dans tous les coins presse de la vallée.)

Forfaits de ski

Suite de la page 8

durée identique de 6 jours et plus). Il faudra néanmoins faire la réservation par Internet, 30 jours avant l'arrivée en station...

Comme chaque année, le domaine skiable des Sybelles invitent les skieurs à la journée gratuite de pré-ouverture du domaine le vendredi 18 décembre 2015. Pour cela, il faut compléter un formulaire par Internet (2) qui permet de télécharger l'invitation à présenter aux caisses. Celles de Saint-Colomban seront ouvertes toutes la saison de 8 h 45 à 16 heures.

Christophe Mayoux

(1) Interrogé sur ce point, Domaines skiables de France (Francin, Savoie) nous a répondu que ce ratio n'était qu'une recommandation assortie d'aucune obligation d'application car « le forfait saison correspond à 25 « journées skieur » par défaut, mais chaque exploitant peut définir sa propre règle en fonction de ce qu'il constate dans sa billetterie ».

(2) Sur le site : http://www.sybelles.com/fr/il4-info,hiver_i2-les-sybelles-vous-invitent-le-18-decembre-2015.aspx

BRÈVE

➔ **LES SYBELLES : DÉMISSION DU CHEF D'EXPLOITATION.** Un an après son arrivée (août 2014), Bernard Baronnat, le directeur de la Satvac et de la Samsa, les deux sociétés qui gèrent le domaine skiable des Sybelles qui comprend ceux de Saint-Sorlin-d'Arves (Samsa) et du Corbier, de Saint-Jean-d'Arves et de Saint-Colomban (Satvac), a démissionné de ses fonctions (3 septembre 2015). Il avait remplacé Franck Miotello dont on disait, dans le milieu, qu'il avait été licencié. Âgé de 50 ans, originaire de l'Ubaye (Hautes-Alpes), M. Baronnat est considéré comme un professionnel averti. Cette instabilité à la tête du domaine des Sybelles inquiète les professionnels qui ont également appris que cet hiver, c'est Alexandre Maulin qui devrait faire office de chef d'exploitation.

LE SEMBUIS

Une excursion récemment balisée

Par une belle journée d'automne, des Villarins ont entrepris de baliser l'itinéraire du Sembuis. Il a fallu auparavant préparer quatre-vingt plaquettes métalliques de couleur verte. Vincent et Lucienne Paret l'ont fait dans leur entreprise de métallerie à Saint-Genis-les-Ollières. Puis cinq bénévoles : Marilyne et Dolf Visscher, Éliane Bozon, Jacques Girard et Daniel Paret-Dodon ont gravi le sommet mythique de notre vallée tout en encollant en chemin ses petites balises tout au long du parcours pour en faciliter l'accès à tous. Désormais de nombreux randonneurs peuvent plus facilement atteindre ce sommet en suivant l'itinéraire décrit ci-dessous.

Depuis 2011, un livre d'Or est entreposé au sommet du Sembuis, dans le cairn. Chaque randonneur, lors de son passage, peut noter ses anecdotes ou son ressenti après avoir gravi ce beau sommet des Villards.

Parmi les témoignages laissés on a relevé ceux-ci :

Michel : « Une belle journée ensoleillée pour une super ballade dans un décor de rêve... Y a pas à dire c'est beau la montagne. » ; Christian : « Dire que je n'étais jamais monté au Sembuis (pour un fils de Villarin je devrais avoir honte !). Voila c'est réparé et franchement cela en valait la peine, Bravo pour la stèle. » ; Anne-Marie : « ...Nous disons merci à l'aigle pour son double passage qui nous permet de l'admirer. » ; Manon : « Tes skis sont magnifiques tonton Guy et j'ai adoré cette ballade. » ; Gérard (Annecy-le-Vieux) : « ... merci à ceux qui ont implanté les skis sur cette montagne. » ; Julie : « Qu'est-ce qu'on est bien ici, moment bien agréable. Belles rencontres avec les chamois et les bouquetins... » ; Hélène et Claude (rando mars 2012 par Monttrond) : « Préparation à la vie de groupe en partance pour un raid à Hunddalin (Suède). » ; Christophe et Lionel (février 2012) : « Petit enchaînement dans Belledonne avec un dernier sommet à la cime de la Sembuis avec au menu : passage Brabant, petit Badon, rocher Blanc, col de la combe Madame, brèche de l'Argentière, cime du Sembuis, Valmaure. » ; Stef : « Quelle bonne idée, des patins en alu au sommet de la Sembuis en plus de la vue c'est sympa. » ; Les aspis et les profs (février 2012) : « Petite virée de l'école des guides (ENSA) par une journée magnifique. » ; Eric et S. de Grenoble : « Magnifique surprise à la cime, un 360° de l'Obiou au Cervin ! Vivement cet hiver qu'on revienne. » ; Lisa (5 ans et demi) : « Journée magnifique en famille. » ; Patrick : « ...Comme le chantait si bien Jean Ferrat : que la montagne est belle !... » ; enfin une qui résume bien l'ambiance générale : « Jacques du maréchal, que du bonheur. »

Mais nous avons aussi relevé ceux de deux grimpeurs étrangers : Anna (Russe) : « Ja byla otsjen rada... » ; et X. (Roumain ?) : « ...Finfiné ni atingis la pinton. Ere hélas la vetero, tiel he ni povos spekti la pajsajone cirkanan. Mirinda spehtaklo. Dankan al Anne-Marie et Bruno...Kinj lerte ciceronis nin... »

D'après ce livre d'Or, on peut compter que le sommet voit chaque année le passage de 60 à 80 groupes par an soit environ 250 à 300 personnes. Certains randonneurs vont directement au plus haut sommet et ne sont donc pas répertoriés.

Daniel Paret-Dodon

UN ITINÉRAIRE POUR SEMBUIS

Sembuis : 2 734 mètres.

Départ : col du Glandon (1 924 m).

Dénivelé : 810 mètres.

Difficulté : pour randonneur averti.

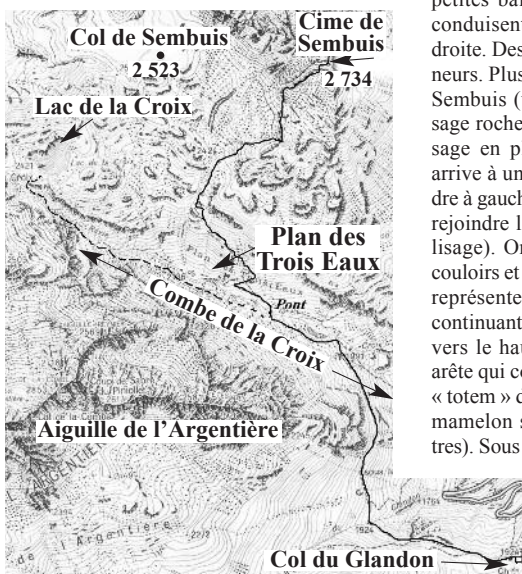
Temps de montée : de 2 h 30 à 3 heures.

Itinéraire : « plaisance ».

Du parking du col du Glandon, prendre le sentier bien tracé qui file à l'ouest en direction du lac de la Croix (panneaux), puis, après un replat, qui descend jusqu'au ruisseau du Glandon. Une longue traversée ascendante vers le nord fait passer sous les contreforts des aiguilles de l'Argentière. A la cote 2 020 mètres, le sentier retrouve celui qui monte de Sous-le-Col-d'en-Haut, puis s'engage dans la combe de la Croix, entre les barres rocheuses de Sembuis et les falaises des aiguilles de l'Argentière. Sur ce chemin, un peu plus haut,

un panneau indique, à droite, l'itinéraire du Sembuis : balisage métallique de couleur verte. Quitter le sentier du lac de la Croix et emprunter la passerelle métallique qui permet de traverser le torrent. Remonter rive gauche puis obliquer sur la droite pour passer au-dessus de l'éperon rocheux (voir le balisage). Poursuivre le petit chemin qui suit la pente pour gravir un deuxième éperon rocheux. Un faux plat herbeux conduit sur une petite sente (bien suivre le balisage, attention aux jeunes enfants) : obliquer sur la droite pour aller traverser un petit ruisseau. Tenir un peu à sa gauche (vers l'ouest) pour passer sous les blocs de rocher. Le sentier conduit près d'un ruisseau. Ne pas le traverser, remonter la pente herbeuse qui s'écarte du ruisseau sur le haut. Dès lors, il convient de bien suivre les petites balises qui jalonnent le parcours et conduisent à un passage caillouteux sur la droite. Des petits cairns guideront les randonneurs. Plus haut, laisser la direction du lac du Sembuis (vers le nord), pour gravir un passage rocheux, mais facile, sur la droite (balisage en place). Au sommet du verrou, on arrive à un joli petit lac (parfois à sec). Prendre à gauche (au nord) le couloir herbeux pour rejoindre l'arête rocheuse (bien suivre le balisage). On trouve une succession de petits couloirs et de passages sur l'arête. Cette partie représente la difficulté de l'ascension. En continuant la progression un peu sur la droite vers le haut de la voie, on sort sur la large arête qui conduit à l'antécime (2 727 mètres), « totem » des Villards. On peut gravir aussi le mamelon sommital du Sembuis (2 734 mètres). Sous le cairn et le « totem » des Villards,

on peut noter son passage sur le livre d'or. Consulter le descriptif panoramique placé dans le cairn. Pour la descente reprendre le même itinéraire.



SAINT-ALBAN

Séance du 17 juillet 2015

Le conseil municipal adopte (6 voix pour et 1 abstention : Annie Bordas qui était absente à cette réunion) le compte rendu de la réunion du 19 juin 2015.

1 – Office de tourisme

Le conseil municipal approuve une convention travaillée avec l'Asadac qui fixe pour l'office de tourisme (OT), et pour l'exercice budgétaire 2015 (soit jusqu'au 31 mars 2016), les règles de fonctionnement suivantes (le conseil municipal rappelant son souhait de créer un sivom entre les 2 communes) :

- participation aux frais de fonctionnement de l'OT fixée à 7,55 % des dépenses (pourcentage de lits touristiques de la commune sur le total de ceux recensés dans la vallée des Villards), hormis pour les frais d'électricité et de ménage de l'étage Maison du tourisme et bibliothèque pour lesquels Saint-Alban acquittera 1/3 des charges ;
- participation pour 1/3 à l'annuité d'emprunt 2015, soit 16 951,50 € pour Saint-Alban ;
- constitution d'un comité de direction composé de 7 élus de Saint-Colomban, 3 de Saint-Alban et de 6 représentants de la société civile répartis si possible de manière égale entre les deux communes.

2 – Commerce communal

La convention de délégation d'exploitation du commerce multiservice communal *Le Triadou* est arrivée à expiration le 31 décembre 2012 et n'a pas été renouvelée. Dans l'attente de son renouvellement selon la procédure normale, le conseil municipal autorise le maire à signer une convention d'occupation précaire, pour un an, des locaux du *Triadou* avec Marc Vuillermoz, actuel gestionnaire. Par ailleurs, compte tenu des résultats comptables de l'exploitation, du préjudice causé au délégataire par la fermeture depuis février 2013 du gîte communal des Jou-

vières, et de la nécessité de maintenir le commerce dans la commune, cette convention prévoit de porter à 90 jours le délai de règlement, et de ramener le loyer mensuel à 50 euros.

3 – Association foncière pastorale

La subvention départementale pour les travaux de reconquête pastorale menée par l'Association foncière pastorale (AFP) intercommunale dans le secteur du Tremblay en 2012 est de 8 948 euros et non de 10 701 euros comme annoncé dans un premier temps (erreur de calcul des services départementaux sur la base HT, TTC). Cette somme, encaissée par la 4C, sera reversée à la commune de Saint-Alban, une répartition entre les deux communes villarines devant ensuite être fixée. En attendant, le conseil municipal décide de verser une subvention de 4 253 euros à l'AFP afin que cette dernière apure sa dette auprès de la chambre d'agriculture, dès le versement, par la 4 C, du montant de la subvention départementale à la commune.

4 – Espace valléen

Le Sivav dépose auprès de la région Rhône-Alpes une candidature au projet « espace valléen-contrat stations durables », dans laquelle est mis en relief le développement du tourisme d'été et d'intersaisons, ce qui correspond aux besoins de la commune. Le conseil municipal, décide le dépôt d'une fiche d'actions de la commune dans le cadre de cette candidature présentant l'objectif de réhabilitation du gîte d'étape et de l'ancien café du Merlet.

5 – Espace Belledonne

Espace Belledonne met en œuvre son programme de financement européen Leader pour la période 2014-2020. Dans ce cadre, différentes instances dédiées au programme sont installées ; parmi elles, le comité de programmation représente l'instance de décision du programme Leader chargé d'attribuer les subventions pour les projets soutenus. La commune détenant un siège à cette instance, il est nécessaire de désigner son représentant. Le conseil municipi-

pal désigne Jacqueline Dupenloup, seule candidate, pour siéger au sein de ce comité (titulaire et suppléant des communes des Villards pourront alterner au bout d'une année).

6 – Cimetière

Le conseil municipal approuve le règlement du cimetière qui sera applicable après visa de la délimitation par la sous-préfecture : dimensions des terrains concédés : superficie de 2,30 m² ou 3,91 m² (sic) ; dimensions des monuments « érigés sur les fosses ou caveaux » qui « ne devront pas excéder 1,70 m par rapport au terrain naturel » ; etc. Par ailleurs, les membres du conseil municipal ne s'opposent pas au principe d'abattage des cyprès situés dans le cimetière n°2 mais demandent que soient fournis d'autres devis que celui de l'ONF pour ce faire. Il est aussi évoqué la nécessité d'enlever les pousses de frêne qui commencent à proliférer dans les différents cimetières. Enfin, le conseil municipal, décide le reversement du tiers du prix de vente des concessions funéraires (caveaux et cavurnes) au CCAS qui ne bénéficie pas actuellement d'une quote-part sur ces acquisitions.

7 – Conteneurs semi-enterrés

Dans le cadre de la réalisation, par la commune, de travaux sur la RD 927E, au Premier-Villard et au Chef-Lieu, pour l'implantation de conteneurs semi-enterrés, il est nécessaire de fixer par convention, avec le département de la Savoie, d'une part les conditions d'occupation par la collectivité du domaine public routier départemental et, d'autre part, les modalités de réalisation, de gestion et d'entretien des ouvrages. Le conseil municipal autorise le maire à signer avec le département une telle convention.

8 – Questions diverses

• Lecture est faite du courrier envoyé par Patricia Valcke au préfet et aux conseillers municipaux à propos de sa démission de ses fonctions d'adjointe. Avant toute décision de réorganisation, il est décidé de faire confirmer par les services de la sous-préfecture les modalités de fonctionnement du conseil municipal.

• Un résident du hameau du Premier-Villard a demandé que soit mis en place un arrêté de limitation de vitesse à 30 km/heure sur le chemin communal traversant le hameau, du lieu-dit La Tourna jusqu'au croisement avec la RD 927E, c'est-à-dire sur une portion de 300 à 400 mètres. Le conseil municipal n'est pas favorable (1 voix pour, Jacqueline Dupenloup, 4 voix contre : Annie Bordas, Jean Bijasson, Gilberte Girard, Daniel Quézel-Ambrunaz, et 2 abstentions : Nicole Roche, Patricia

Valcke) à un tel arrêté, compte tenu des contraintes qu'il induit (installation de panneaux à 30 km/h, aménagement de la zone) et de la faible densité de circulation sur cette voie.

• Les travaux de la chambre de vannes du Premier-Villard, l'installation d'une prise triphasée dans la chaufferie à bois, et l'installation de câbles auto-régulants pour le dégivrage des chéneaux de la mairie sont réalisés. Le mur du Frêne est en cours de réalisation. Concernant la parcelle du Bessay (désenclavement d'une maison, réseaux eau, électricité et téléphone), et les travaux prévus au réservoir (ajouter une vanne d'arrêt et réparer la vanne électrique de la réserve incendie) : les devis sont en attente. Enfin, l'achat de 2 débrillateurs est prévu, l'un pour le Chef-Lieu et l'autre pour le Premier-Villard.

• Le conseil municipal adopte la motion sur le maintien de la trésorerie de La Chambre (qui est vouée à la fermeture au 1^{er} janvier 2018, accompagnant la fermeture de celle d'Aiguebelle pour un regroupement « on ne sait où »), et celle de la Fédération des maires de Savoie qui alerte les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État (lire ci-dessous).

• Lecture est faite du courrier de Maurice Darves-Bornoz qui donne son accord pour la vente des parcelles concernées par la station d'épuration.

• Remerciements du Club des sports des Villards et du Sou des écoles pour les subventions attribuées.

• Emploi saisonnier : la candidature de Geoffrey Thilloz a été retenue pour les 2 mois d'été. (Avaient été retenus pour entretien deux saisonniers de la station de Saint-Colomban.)

Séance du 11 septembre 2015

Absente : Patricia Valcke

Le conseil municipal adopte le compte rendu de la réunion du 17 juillet 2015.

1 – Conseil municipal

Suite à la démission de Patricia Valcke de ses fonctions d'adjointe au maire, le conseil municipal décide que le conseil fonctionnera désormais avec un seul adjoint et un conseiller avec délégation (5 voix pour et 1 voix (Jacqueline Dupenloup) pour 2 adjoints), et précise que Daniel Quézel-Ambrunaz, adjoint au maire, est délégué à titre permanent pour remplir les fonctions suivantes : officier de l'état civil, finances pour l'ordonnancement des dépenses et l'émissions de titres, urbanisme, voiries, bâtiments publics, patrimoine com-

munal, gestion des personnels et des matériels, gestion du cimetière, défense incendie, équipement de loisirs, eaux et forêts. Pour sa part, Nicole Roche reste conseillère municipale déléguée aux finances.

2 – Impayés

Après un procès perdu contre la commune, Michel et Rosette Darves-Blanc ont été condamnés par le tribunal d'Albertville à verser à cette dernière la somme de 2 000 euros. Règlement toujours en attente. Si le recouvrement est demandé par voie d'huissier, les frais correspondant sont estimés à 10 % de la somme recouvrée. Le conseil municipal décide d'effectuer une démarche amiable auprès de Michel et Rosette Darves-Blanc disant que la commune entend recouvrer la somme, nul ne pouvant se soustraire à une décision de justice, mais qu'elle est prête à examiner la situation des intéressés avec les services sociaux si difficultés financières réelles.

3 – Intercommunalité

Le conseil municipal est informé de la réunion du 28 août à Saint-Colomban en présence du sous-préfet (lire page 11). La base de travail pour l'établissement du budget du futur sivom pourrait être celle-ci : la commune apportera au budget du sivom l'équivalent de l'augmentation de l'attribution de compensation (évolution 2013-2015), diminuée toutefois des charges qu'elle doit assumer et qui ne s'inscrivent pas dans ce syndicat.

4 – Voirie

• Les familles Bouilhol et Fabbri demandant la pose de barrières de sécurité au Frêne, le conseil municipal propose d'effectuer un inventaire communal des besoins en pose de barrières de protection et un classement des priorités, et estime que la pose de barrières en ce lieu n'est pas actuellement prioritaire.

• Suite à une demande de réfection d'un mur soutenant le chemin communal qui mène au Mollaret (Premier-Villard), il est indiqué que la parcelle E n° 1132 (où débute le chemin) n'est pas propriété communale. Il est décidé de se renseigner sur la réglementation applicable dans ce cas et de programmer des travaux sur les parcelles communales E n°s 1133 et 1149 au budget 2016.

• Concernant le parking du Premier-Villard, l'enrobé actuel ne va pas jusqu'au parking communal (parcelles section E n°s 142 et 143). Pour améliorer cette situation, il est nécessaire de reprendre contact avec les propriétaires des parcelles riveraines pour faire avec eux le point sur le foncier.

• La sécurisation du parking du

Lire la suite page 11

➔ BAISSA DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Voici deux exemples concrets relevés dans le bulletin municipal de Saint-Alban (juin 2015). La commune de Saint-Alban était concernée par la dotation de solidarité rurale. En 2013, cette dotation de solidarité rurale était de 2 574 euros ; en 2014, de 1 716 euros ; en 2015, c'est... zéro. La dotation forfaitaire, elle, est passée de 31 116 euros en 2013 à 26 776 euros en 2014 et à 17 129 euros en 2015. De son côté, pour la dotation globale de fonctionnement, la commune de Saint-Colomban serait passée de 153 000 euros en 2012 à 133 000 euros en 2014. Les conseils municipaux villarins comme le conseil de la 4C ont adopté en juillet une « motion contre la baisse des dotations d'État ». Seront-ils entendus « alors même que les collectivités territoriales représentent 70 des investissements confiés aux entreprises de notre pays et que leur asphyxie financière a des répercussions importantes sur l'emploi ? »

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE
Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

RENAULT MINUTE ETS ARLAUD
Vente de véhicules Neufs et Occasions
Entretien toutes marques
Station de Carburant 24h/24 - Station de Lavage
Assistance dépannage 24h/24
ZA des Grands Prés - Sortie A43 - Ste Marie de Cuines
04 79 56 22 55 - 06 07 33 42 11

ALP.SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sols
5, rue des Alouettes
74000 Annecy Tél. 04 50 57 12 05

CHIANALE FILS
Chauffage - Sanitaire - Serrurerie
Reproduction de toutes clés
Gaz Butane - Propane - toutes marques
Vente de fers au détail
Camping-gaz
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

**Comptes rendus des conseils
Saint-Alban**

Suite de la page 10

Bessay est demandée. Les travaux (remplacement du rondin butoir qui délimite le parking par une barrière d'une soixantaine de centimètres de haut, plus sécuritaire) sont à prévoir pour le 4^e trimestre 2015. Daniel Quézel-Ambrunaz, en charge des travaux, fait état des devis reçus et des travaux complémentaires à réaliser (changement d'éléments de barrière détériorés en divers endroits de la commune). Des devis sont encore en attente mais les travaux devraient être réalisés avant l'hiver.

5 – Chasse

Le conseil municipal, approuve (4 voix pour et 2 abstentions : Jean Bijasson et Daniel Quézel-Ambrunaz) le principe de cautionner l'ACCA pour le bail que cette société doit passer avec l'ONF pour la location du droit de chasse (grands gibiers et renards) sur les 435 ha de la forêt domaniale (bail de 12 ans, du 1^{er} avril 2016 au 1^{er} avril 2028, pour un montant de loyer initial de 12 600 euros).

6 – Matériel

Le véhicule 4X4, accidenté dernièrement, a été déclaré « épave » par l'expert. Pour le remplacer il faut compter entre 22 300 et 23 500 euros (pick-up simple cabine chez Toyota ou Nissan ; l'appareillage électrique de l'ancien 4X4 pour le fonctionnement de la saleuse sera réinstallé sur le nouveau). La décision sera prise rapidement.

7 – Vente de bois

Afin de clarifier la délivrance du bois d'affouage, il est décidé de remettre à chaque affouagiste un règlement approuvé par le conseil municipal. Par ailleurs, afin de préciser les conditions de vente de lots de bois sur pied (exercice de l'abattage et/ou du débardage, responsabilité...), il est décidé que la commune conclura un réel contrat de vente avec les particuliers intéressés sur lequel il sera stipulé : « remise en état des parcelles d'assises ». Le conseil municipal fixe à 10 euros le prix de vente d'un lot de bois sur pied et décide l'attribution de ces lots suivant l'ordre d'inscription en mairie.

8 – Taxe de séjour

Le conseil municipal décide d'instaurer une taxe de séjour de 0,50 € par personne et par nuit quel que soit le type d'hébergement. Cette taxe sera perçue par les hébergeurs, du premier jour des vacances de Noël au 31 mars, puis du 1^{er} juillet au 31 août, et reversée à la commune avant le 10 septembre pour la saison estivale et avant le 10 avril pour la saison hivernale. Son produit sera utilisé pour ré-

aliser des dépenses destinées à favoriser l'attrait et la fréquentation touristique de la commune.

9 – Circulation sur la RD 927

Concernant les poids lourds qui empruntent la RD 927 en direction du col du Glandon (par erreur ou volontairement), provoquent des problèmes de circulation (impossibilité de croiser), et abiment les infrastructures, les services du conseil départemental proposent une interdiction de circulation des camions de 19 tonnes et plus. Les conseillers municipaux souhaiteraient que soit préservé le trafic de proximité et interdit le transit international. Une réponse sera adressée au TDL en ce sens.

10 – Questions diverses

Le conseil municipal :

- adopte la motion rédigée à l'issue des Rencontres de la montagne (lire pages 4 et 5) ;
- est informé que suite à une réunion des deux CCAS villarins, pour le repas des anciens, il a été demandé à l'Hôtel de la poste d'établir un devis qui devra être en cohérence avec celui du colis offert aux personnes qui ne peuvent participer au repas.

- est informé qu'Alice Lauga (Asadac), reçue en mairie le vendredi 11, rend son diagnostic de viabilité économique du gîte communal le 1^{er} octobre. Il faut réfléchir au choix d'un mode de gestion pour la promotion et la commercialisation (Gîtes de France, Maison du tourisme, etc.), sachant que l'accueil, au lancement de la structure, sera organisé par la mairie. Le gîte pourra s'inscrire dans le programme Leader Belledonne si les critères d'éligibilité sont respectés. Le diagnostic structure établi par la société Secoba fait état d'un bâtiment globalement sain et solide.
- est informé que pour la station d'épuration, le bornage a été effectué le 11 septembre ; suivra un document d'arpentage avec convention de passage pour Maurice Darves-Bornoz.

En fin de réunion, dans le public, la discussion s'engage sur les camions qui empruntent la route du col du Glandon, la piste du Nant (dans un état déplorable suite aux coupes de bois), la dangerosité de l'embranchement du Planchamp, le sivom, le parc naturel de Belledonne, le bail ONF pour l'ACCA, la signalétique des pistes forestières. A ce sujet, Jacqueline Dupenloup est opposée à ce qu'il soit indiqué la présence d'aires de stationnement sur les cartes touristiques à l'arrivée de pistes forestières par ailleurs signalées comme de viabilité incertaine.

INTERCOMMUNALITÉ

La création d'un sivom villaro-villarinche relancée

Après plusieurs mois d'atermoiements, voilà que l'on semble s'acheminer vers la création d'un sivom qui regrouperait les deux communes villarinchines. Pour mettre cette idée concrètement en œuvre, une réunion de travail s'est tenue à la salle des fêtes de Saint-Colomban, le 28 août dernier, en présence des deux conseils municipaux (*) et de MM. Morgan Tanguy, sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, Patrick Lavaud, receveur du Trésor public (secteur de La Chambre), Yvan Dumollard, conseiller Asadac, et de Mme Stéphanie Guinet, conseillère Asadac.

En introduction, le sous-préfet a fait un bref historique de la situation, reconnaissant que la création de la communauté de communes du canton de La Chambre (4C), à partir de la CCVG et par absorption des communes du canton de La Chambre, avait eu « des conséquences financières importantes » (**). Après avoir reçu (individuellement) les maires des trois communes de l'ex-CCVG (entre le 1^{er} et le 3 juillet 2015) il a indiqué avoir « constaté que le dialogue n'a jamais été rompu entre les 3 maires et que la volonté d'aboutir existe ».

La solution ? « Pour le centre équestre, actuellement supporté financièrement par Sainte-Marie : accord des 3 partenaires pour que sa gestion s'effectue à travers une convention tripartite ». Pour les Villards : « Une seule issue : aboutir à (...) la création d'un sivom, avec reprise des compétences principales dévolues à l'ex-CCVG : l'école, l'office de tourisme, la voirie. Concernant le déneigement, Monsieur le sous-préfet estime primordial de retrouver un périmètre intercommunal puisqu'il y a le matériel et le personnel actuellement supporté par une commune et qui ne bénéficie pas à l'autre. »

Pour les emprunts souscrits après 2008 (après l'intégration de Sainte-Marie dans l'ex-CCVG) et hormis celui pour le centre équestre (600 000 euros, somme pour laquelle il existe un accord pour un partage au tiers), trois propositions ont été faites par le sous-préfet pour les 592 000 euros restants (***) : répartition de cette somme au prorata des investissements réels sur chaque commune ; répartition au tiers, sans distinction de leur affectation ; répartition au tiers pour la zone d'activité économique de Sainte-Marie, et au prorata du territoire pour les communes des Villards.

Le sous-préfet a terminé l'exposé de la situation « en insistant sur le fait que des intérêts communs existent entre les deux collectivités des Villards » et « en évoquant pour finir, sous forme de « provocation », la possibilité de fusion des communes villarinchines ».

A cette dernière éventualité, Jacqueline Dupenloup a répondu que c'était « une mauvaise période pour l'imaginer ; la communauté de communes vient de disparaître en s'élargissant et force est de constater que nos deux communes s'éloignent ; [il y a] nécessité de réapprendre à travailler ensemble par le biais d'un sivom. L'incitation financière amenée par la loi NOTRe [est] très provisoire, [et] à partir de 2020 [le] nombre de conseillers municipaux [sera] réduit [sans la] garantie de maintien d'un maire délégué à Saint-Alban ».

Précisant alors sa pensée, le sous-préfet a indiqué qu'il n'y avait « aucune pression pour la fusion qui est un acte volontaire des communes (...) [et] que les deux collectivités des Villards ont pu tirer des bénéfices lorsqu'elles étaient en communauté de communes. Il n'y a donc pas lieu d'une mésentente, chaque commune devant pouvoir bénéficier des moyens de l'autre puisqu'il en a déjà été ainsi par le passé ». Il a proposé d'être le « médiateur et d'associer les services de la sous-préfecture à l'aide qu'il pourrait amener aux collectivités villarinchines afin de trouver une solution pérenne (...) ».

Dans les échanges qui ont suivi, les élus (Marcel Malburet, Gilbert Pautasso, Nicole Roche, Jacqueline Dupenloup, Pierre-Yves Bonnivard, Patricia Valcke) ont expliqué pourquoi le projet de sivom, « beaucoup travaillé en 2014, n'avait pas abouti » en avançant quelques éléments de réponse : « chaque conseil municipal a

œuvré dans son coin, ce qui a amené à une prise de décisions non concordantes, parfois fort peu différentes cependant ; la question de la clé de répartition des emprunts contractés entre 2008 et 2014 n'a pas été traitée à fond ; difficultés liées à l'augmentation des charges au fil des années ; la question du budget d'un sivom n'a pas été traitée, en raison du vote des attributions de compensation (AC) définitives, par la 4C, en toute fin d'année 2014. »

Pour le maire de Saint-Colomban : « Le mode de calcul des AC et la répartition des emprunts contractés avant 2008 avaient été décidés, seuls les finances et le budget n'étaient pas arrêtés jusqu'en décembre 2014. La commune de Saint-Colomban ne votera pas un mode de financement où 1/3 des remboursements des emprunts 2008 à 2014, hors centre équestre, lui incomberait. » Sur ce point il a été rejoint par la maire de Saint-Alban : « Si la commune accepte de prendre en charge 1/3 du centre équestre, qui selon moi devrait relever d'une structure bien plus large que l'ex-CCVG, elle ne peut assumer 1/3 des remboursements des emprunts 2008 à 2014 sans tenir compte de la réalité des investissements. »

Pierre-Yves Bonnivard a également précisé : « De 2008 à 2013, les deux communes des Villards ne percevaient pas d'AC soit une perte de 801 645 euros pour Saint-Alban et de 587 865 euros pour Saint-Colomban. », et rappelé le « contexte difficile pour la mise en place des AC, et le vote définitif intervenu le 19 décembre 2013, soit 12 jours seulement avant l'agrandissement de la CCVG. » Pour Nicole Roche : « Le budget du sivom pourrait être alimenté selon le principe suivant : AC 2015 diminuée de l'AC calculée fin 2013 avant le retour de nouvelles charges aux communes ; et faire attention à la situation de la plus petite des communes, qui ne peut se trouver toujours avec une part fixe de remboursement au tiers, que le nombre de communes concernés par les investissements soit de 2 ou de 3. » En conclusion, sur ce point, le sous-préfet a indiqué qu'il « n'avait pas [eu] connaissance de la non perception des AC de 2008 à 2013 par les deux communes villarinchines » et estimé « légitime l'interrogation des communes sur la réalité des investissements liés aux emprunts ».

Sur la question du déneigement, soulevée par le sous-préfet dans son introduction, Emmanuel Bellot-Mauroz a indiqué que « si la commune de Saint-Alban a dû faire appel à un prestataire extérieur au cours de l'hiver dernier, ce n'est pas en raison d'une discorde entre les deux collectivités des Villards mais à cause des relations entre les membres du personnel des services techniques et l'humeur de certains ».

Philippe Martin-Cocher a souligné lui, « que le personnel des services techniques issu de l'ex-CCVG a été intégré à celui de la commune de Saint-Colomban et que la mutualisation du personnel et du matériel commence juste à se mettre en place entre les deux services ».

La gestion de la déchetterie reste inchangée jusqu'au 1^{er} janvier 2017 où elle deviendra une compétence obligatoire de la 4C. Concernant la gestion de la résidence de La Perrière, Philippe Martin-Cocher a évoqué « une situation complexe tant sur le plan immobilier (entretien jamais réalisé depuis la construction, appartements délabrés, communes non entretenus) que sur le plan de la gestion administrative », et préconisé « avant le passage dans le sivom, un éclaircissement de la situation par la commune de Saint-Colomban ». A propos de l'OT, Patrick Lavaud a pointé « la nécessité de dissoudre l'EPIC pour le faire entrer dans le sivom, rappelant le caractère précaire de la convention qui vient d'être signée entre les deux communes pour régir le fonctionnement de la structure ». « Sur le plan administratif, les missions d'un tel syndicat devraient pouvoir être assumées avec un partage des tâches entre les 2 communes. »

En conclusion, des commissions intercommunales vont se réunir rapidement (dès septembre) afin que ce projet de sivom aboutisse dans les meilleurs délais.

(*) Étaient absents : Anne-Karine Favre-Bonté, Angèle Martin-Cocher, Sandrine Ramos Camacho et Cédric Émieuc (Saint-Colomban).

(**) Cette citation et les suivantes sont extraites du compte rendu officiel de cette réunion.

(***) Pour les emprunts souscrits avant 2008, la répartition de la charge financière entre les 2 Villards est bien définie.

Robert RICHARD
TAXI JOUR ET NUIT
73130 SAINT-MARIE-DE-CUINES
Tél. 04 79 59 48 78
Port. 06 60 07 53 77 ou 06 61 50 23 83

Laurent MARTIN-COCHER
Chauffage - Sanitaire - Climatisation
Solaire - Énergies renouvelables
Ventilation - Vmc
Le Pont - 73130 St-Colomban
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS
RHÔNE-ALPES/AUVERGNE
Établissement SAVOIR FAIRE
SAVOIR FAIRE LA DIFFERENCE
TOUS TRAVAUX D'ENDRETS, VITO, PUBLICS ET PRIVÉS
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
Z.A. du Pré de Pâques
73870 SAINT-JULIEN-MONTDENIS
Tél. : 04 79 59 81 03
Fax : 04 79 59 53 76
Filiale d'EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS
www.travauxpublics.eiffage.com

SAINT-COLOMBAN

Séance du 3 juillet 2015

Absent : Emmanuel Bellot-Mauroz.

Deux personnes étaient invitées à cette réunion :

- en début de séance, Laurent Deléglise, directeur de la Sorem, a présenté au conseil municipal un projet visant à remplacer deux télésièges par un télésiège quatre places. Ce projet empiète sur la commune de Saint-Colomban car l'arrivée de cette nouvelle remontée mécanique se situant au Chaput (crêtes de Bellard), il est nécessaire de décaler le départ de la piste qu'elle desservira sur le territoire de Saint-Colomban, sur 200 m de long et 20 m de large environ. Pour cette raison, la commune de Saint-Colomban doit donner son autorisation. Pierre-Yves, Bonnard, qui s'est déplacé sur le site avec Marcel Malburet, met en avant la valorisation des domaines de La Toussuire et de Saint-Colomban.
- En milieu de réunion, Jean Labrousse (société Développement et Gestion Industrielle et

Touristique), conseil de la commune dans l'affaire des pénalités réclamées par la Satvac, a précisé le sens de sa mission (*sur cette affaire, lire page 15*).

1 – Approbation des comptes rendus des séances du 7 mai et du 5 juin 2015

L'approbation du compte rendu de la réunion du 7 mai 2015 est reporté de nouveau, le maire indiquant que Marina De Boisvilliers, secrétaire de mairie, est en arrêt de travail depuis le 1^{er} juillet et jusqu'au 26 juillet prochain. Pour le compte rendu de la réunion du 5 juin, Gilbert Pautasso demande le report de son approbation car il n'a pas pu en prendre connaissance.

Sandrine Ramos Camacho évoque les événements récents (fumier déversé le 29 juin aux portes de la mairie par Adrien Maurino) et se dit affectée par une situation qui jette « *un voile de doute, voire de discrédit* » sur la municipalité. Elle rappelle le programme rédigé par le conseil municipal avant son élection et souhaite que cette « *feuille de route* » soit réétudiée par les conseillers. Elle exprime son sentiment d'« *unité perdue* », et estime que les « *11* » qui forment la municipalité « *ont besoin de se recentrer* » et qu'il est nécessaire de reprendre le dialogue.

Elle indique son intention de ne pas participer à cette séance. Gilbert Pautasso et Anne-Karine Favre-Bonté demandent également le report de la séance, cette dernière regrettant le manque de discussion au sein du conseil. Angèle Martin-Cocher partage ce point de vue.

Gilbert Pautasso revient sur les événements du début de semaine pour indiquer qu'il se sent mis à l'écart (il n'est au courant de rien) et que ces événements « *ne vont pas dans le sens des élections et du programme* ». Pour lui « *la priorité c'est ce qui se passe sur le territoire* » et la municipalité ne répond pas aux attentes des administrés. Il faut recentrer les élus sur ce qui concerne la commune. Il précise que « *démisionner n'est pas une solution* ».

Marcel Malburet indique qu'il y a des décisions à prendre pour faire avancer les dossiers, et Anne-Karine Favre-Bonté souligne que « *le fumier devant la mairie est représentatif de ce que les gens pensent de la municipalité* ».

Arnaud Jansen pense que la situation actuelle est difficile pour tous (« *On bouche des trous, on ne construit pas* ») et, rappelant la notion d'équipe, souligne le « *besoin d'avancer de chacun plutôt que de passer son temps à régler des problèmes* ». Il indique ne pas être favorable au report de la séance même s'il constate des tensions, et estime nécessaire de prendre du temps pour remettre les choses à plat. Cédric Émieux se dit favorable à une discussion entre élus en absence de public, et rappelle que l'ordre du jour de la séance contient 10 points dans lesquels il y a « *sans doute des choses importantes* ». Sandrine Ramos Camacho remarque que dans ces 10 points, rien n'est plus important que la question de l'enlèvement du fumier d'Adrien Maurino, et que ce point aurait dû être discuté depuis longtemps. Pour Anne-Karine Favre-Bonté, si ce sujet est abordé en priorité, elle assistera à la séance ; dans le cas contraire, elle prévoit de quitter la salle.

Philippe Martin-Cocher revient sur l'approbation des comptes rendus du conseil dont le mode de fonctionnement a été établi « *ensemble* » au début du mandat, et indique que des points importants, et surtout soumis à dates butoirs, sont à l'ordre du jour. Il rappelle l'importance des réunions de travail. Sur ce dernier point, Gilbert Pautasso estime que la municipalité ne respecte pas ses propres décisions et qu'il se « *sent aujourd'hui incapable intellectuellement de prendre une décision* ». Angèle Martin-Cocher indique que l'action

d'existence des commissions communales et se dit dans l'ignorance sur certains sujets. Sur tous les points soulevés Patrick Martin-Fardon demande : « *Est-ce l'endroit pour en débattre ?* » et indique qu'il a conscience des différences structurelles qui touchent la municipalité, un sentiment que partage Pierre-Yves Bonnard qui se dit conscient que ce qui s'est passé traduit l'état d'esprit des administrés des Villards.

Finalement Gilbert Pautasso, Anne-Karine Favre-Bonté et Sandrine Ramos Camacho quittent la salle du conseil.

Pierre-Yves Bonnard regrette que des élus ne s'écoutent pas entre eux ; il propose de différer certains points mais expose la nécessité d'avancer dans un contexte chargé. Angèle Martin-Cocher dit qu'elle est favorable à l'examen de l'affaire du fumier en priorité, et Arnaud Jansen souhaite rester en séance pour comprendre cette affaire.

Anne-Karine Favre-Bonté revenant dans la salle du conseil, côté public, rappelle l'accord entre Pierre-Yves Bonnard, Cédric Émieux et elle-même, début juin, pour finaliser la question de l'évacuation du fumier d'Adrien Maurino ; Cédric Émieux souligne que la question du terrain de stockage restait à régler et demande ce qui peut être envisagé pour le fumier. Adrien Maurino, présent dans le public, intervient à son tour pour demander un vote rapide de la municipalité.

Pierre-Yves Bonnard fait alors l'historique de cette affaire. Un projet de fumièrre a été porté par la CCVG entraînant une enquête publique et nécessitant des expropriations. Les délais d'instruction, les difficultés financières de la CCVG puis, fin 2013, le contexte de la réforme de l'intercommunalité avec, au 1^{er} avril 2014, la compétence agriculture reprise par les communes membres de l'ancienne CCVG, ont fait que cette fumièrre n'a pas été construite comme la CCVG s'était engagée à le faire pour permettre à Adrien Maurino de s'installer (la fumièrre étant obligatoire). Aujourd'hui celui-ci doit investir pour en construire une individuelle et demande que la collectivité finance l'enlèvement du fumier afin que les travaux de construction de cette fumièrre démarrent rapidement. Le 26 mai 2015, Adrien Maurino a pris contact avec le secrétariat de la mairie pour rencontrer le maire. Le 6 juin, il a été reçu par les élus de la commission de l'agriculture (Anne-Karine Favre-Bonté étant absente pour des raisons personnelles). Il demande à la commune de prendre en charge l'évacuation des fumiers de son exploitation, en

Valmaure, en contrepartie de la fumièrre collective qui n'est pas réalisée, comme cela lui a été promis cet hiver par un élu. Sur le fond, les élus sont d'accord mais se pose le problème de l'évacuation de Valmaure d'une part et le stockage définitif d'autre part puisque ce fumier n'est pas épandable. Il comprend du fumier de chèvres, ancien de plus de 3 ans, à l'état de compost (environ 500 tonnes) qui peut être déplacé à la déchetterie des Villards. Il comprend aussi du fumier de vaches (environ 80 tonnes), récent, à stocker définitivement, et qui est plus délicat à traiter car la commune ne dispose pas de terrains adaptés pour l'entreposer définitivement ou sur une longue période (...).

C'est alors que [*sans réponse officielle à sa demande*] le 29 juin Adrien Maurino a déversé du fumier de chèvre devant la rampe d'accès à la mairie et en a épandu sur le parking du cimetière du Chef-Lieu. Pierre-Yves Bonnard dit comprendre une telle action.

Patrick Martin-Fardon demande si la commission communal de l'ariculture s'est avancée dans ces solutions et ces prises en charges financières. Cédric Émieux précise qu'il n'y a pas eu d'engagement écrit, que des ententes verbales, et que ce sont les membres du conseil municipal qui entérinent les propositions des commissions. Patrick Martin-Fardon considère néanmoins que la participation de la commune a été actée dans cette affaire et redoute que d'autres demandes du même type parviennent en mairie. Il indique par ailleurs qu'il se sent « *dans la même situation que pour les pénalités Satvac* », et fait une contre-proposition : proposer aux éleveurs une participation financière à la construction de 10 %. Le maire donne alors lecture d'un courriel d'Adrien Maurino reçu ce jour récapitulant une partie des faits et demandant la prise en charge de la facture de l'entreprise Sicaud pour l'évacuation du fumier de chèvre à la déchetterie pour un montant de 6 000 euros TTC.

Finalement, après une ultime réunion entre élus et Adrien et Brigitte Maurino (après-midi du 29 juin) et des demandes de devis auprès de plusieurs entreprises, le conseil municipal (unanimité des élus présents en séance) décide de prendre en charge l'évacuation et le stockage du fumier (pour un montant total de 8 364 euros). Pour clore ce sujet, Pierre-Yves Bonnard indique que la commune ne portera pas plainte contre Adrien Maurino.

Lire la suite page 13

AGRICULTURE

La colère d'un éleveur

Pour bénéficier de la dotation aux jeunes agriculteurs (DJA), Adrien Maurino a dû présenter (2011) devant la commission départementale d'orientation de l'agriculture, un dossier dans lequel l'ex-communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) s'engageait à réaliser une fumièrre collective dans les 3 ans.

La nécessité d'une plate-forme collective pour entreposer du fumier a été posée pour la première fois en 2003 par les agriculteurs de Saint-Colomban (sur le modèle de ce qui se pratiquait alors à Termignon et à Saint-Martin-de-Belleville). En 2006, la CCVG a repris cette idée et formé le projet de construire deux fumièrres collectives, une dans chaque commune, puis, suite à des départs à la retraite et à des cessations d'activité, une seule, intercommunale. Compte tenu des mauvaises relations entre les deux communes au sein de la CCVG, ce projet a été mis en sommeil jusqu'en 2008 (année d'élections municipales). Relancé en 2010, toujours par la CCVG, il a finalement été abandonné en 2014.

Si bien que le 26 août de cette année-là, 3 ans après son installation, lorsque les agents de la direction départementale des territoires (DDT qui regroupe la DDE et la DDA) ont constaté que la fumièrre n'avait pas été construite, la sanction est tombée : l'exploitation d'Adrien Maurino n'étant pas aux normes pour le stockage du fumier, soit il remboursait les aides obtenues pour son installation (et depuis, ce qui revenait à cesser son activité), soit il se dotait d'une fumièrre individuelle avant le 20 septembre 2015. C'est naturellement le choix qu'il a fait.

Cependant, pour que les travaux commencent encore fallait-il enlever le fumier existant, celui de son exploitation et celui de l'exploitation précédente (élevage de chèvres de Sébastien Sornet), soit quelque 650 tonnes. Pour cette opération, Adrien Maurino assure avoir obtenu à l'automne 2014 des assurances d'un conseiller municipal de Saint-Colomban (Gilbert Pautasso) selon lesquelles la commune prendrait en charge l'évacuation de ce fumier.

Mécontent d'attendre tout le printemps une réponse officielle de la municipalité (« *malgré de nombreuses relances* ») et l'enlèvement effectif de ce fumier par la commune, le 29 juin, Adrien Maurino a déposé quelques mètres cubes de fumier devant la mairie et sur la place de l'ancien cimetière. A la suite à cette action (couramment utilisée ailleurs mais inédite aux Villards où elle a été abondamment commentée), le 3 juillet, le conseil municipal a décidé de financer l'évacuation du fumier (8 600 euros environ) et... le nettoyage de la place.

L'exaspération d'Adrien Maurino est également due, pour une bonne part, au fait que le renoncement de la CCVG à construire une fumièrre lui coûte aujourd'hui de l'argent. Car, selon lui, si la CCVG ne s'était pas engagée à construire cet équipement, celui-ci aurait été d'emblée pris en compte dans son plan d'installation, en 2011, et aurait bénéficié d'une subvention de l'ordre de 35 % à 45 %. Un montant loin d'être négligeable pour un équipement dont le coût est estimé aujourd'hui, selon Adrien Maurino, entre 130 000 euros et 150 000 euros.

PARET-GRIS Olivier
USINAGE DE PRÉCISION
CONSTRUCTION MÉCANO-SOUDÉE
225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses
34130 VALERGUES
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96
sarlparetgris@wanadoo.fr

GAVARD FILS Sarl
Levage, Manutention, Location - Réparation -
Vente - Matériel TP - Grues - Neufs et Occasions
ZI la Mode - 01580 Ignorone
Fax : 04 74 76 92 96
04 74 76 95 08 sarlgavard@wanadoo.fr

**Comptes rendus des conseils
Saint-Colomban**

Suite de la page 12

2 – Crues torrentielles

Après les crues du 1^{er} mai 2015 qui ont endommagé des ouvrages publics, le RTM a proposé (16 juin 2015) des travaux que l'entreprise Martoia BTP, présente sur la commune à ce moment là, a chiffrés : érosion de berge du torrent de Bellard et détérioration de la piste d'accès au garage des dames : enrochement bétonné (8 003,88 € HT) ; érosion de berge du torrent des Roches avec risque de déstabilisation de la route communale à l'intérieur du hameau : enrochement bétonné (2 511,58 € HT) ; glissement de terrain détériorant la piste d'accès à la réserve d'explosifs du domaine skiable et accumulant des arbres au fond du torrent du Bellard (3 403,65 € HT). Le conseil accepte ces travaux et déposera une demande de subvention auprès de l'État et du conseil départemental de la Savoie.

3 – Indemnités des élus

Lors de la discussion budgétaire, une baisse des indemnités des élus (de 20%) avait été suggérée par des conseillers municipaux dont certains avaient ensuite voté contre le budget, faussant les délibérations. Le conseil municipal, reprenant cette idée, décide (5 voix pour et 1 abstention : Patrick Martin-Fardon, concerné dans cette affaire) de réduire de 20% les indemnités des élus à compter du 1^{er} juillet 2015.

4 – EPFL

Après avoir rappelé ce qu'est l'Établissement public foncier local (EPFL, outil d'action foncière au service des collectivités, qui négocie, achète, gère et rétrocède ensuite les biens à la collectivité), Philippe Martin-Cocher propose d'acquiescer dans ce cadre une parcelle en indivision à Lachenal et des parcelles des consorts Tardy sur lesquelles la

municipalité s'est engagée en 2014. Le conseil repousse sa décision à une prochaine séance.

5 – Espace valléen

Le Sivav dépose auprès de la région Rhône-Alpes une candidature au projet « espace valléen-contrat stations durables », dans laquelle est mis en relief le développement du tourisme d'été et d'intersaisons. Espace Belledonne déposera également sa candidature, mais en septembre 2016 (projet différent du programme Leader). Le conseil décide le principe d'une participation au projet du Sivav.

6 – Questions diverses

- Les maires des communes de l'ex-CCVG ont été reçus par le sous-préfet. L'idée d'un sivom vilain est relancée (*lire page 11*).

- Le conseil municipal approuve la motion rédigée par l'Association des maires de Savoie sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État, et celle du Syndicat national unifié des personnels des forêts et de l'espace naturel qui alerte les collectivités sur le projet de loi de privatisation partielle de l'ONF entraînant des suppressions d'emplois, une augmentation des participations financières des communes et la réduction de sa mission de service public.

- Le conseil municipal approuve la modification des statuts du Syndicat du pays de Maurienne (SPM) qui prend en compte la compétence du schéma de cohérence territoriale.

- Le conseil n'exercera pas son droit de préemption sur les transactions à La Pierre concernant la parcelle H n° 1551 (entre M. et Mme Emmanuel Sasso, vendeurs, et Maurice et Lucile Girard, acquéreurs) et la parcelle H n° 1552 (Maurice et Lucile Girard, vendeurs, et M. et Mme Emmanuel Sasso, acquéreurs).

- La convention établie de 5 juin dernier avec l'exploitant de la buvette du plan d'eau n'étant pas conforme, le conseil est informé qu'une autre convention de trois ans a été signée qui pourra être dénoncée par les 2 parties le 31 décembre de chaque année ; et que la SMACL, assureur de la commune, ne prendra pas en charge des dégradations faites le mois dernier à la bache d'étanchéité du plan d'eau.

- Le conseil est informé que Maurice Bouchet-Flochot souhaite que l'arbuste du parking du Martin qui empiète sur la voie communale soit taillé (le service technique interviendra), et fait part au conseil d'un litige avec Patrick Rostaing-Troux (le maire rencontrera ce dernier).

- Le conseil départemental de la Savoie autorise la commune à acquiescer une épareuse avant que la commission permanente n'ait statué sur l'attribution de la subvention demandée.

En fin de réunion, Marie-Christine Carrara rappelle ses demandes « depuis presque 10 ans » pour disposer d'un terrain afin d'installer une chambre de bois après avoir été expropriée d'un terrain au Creuzat (sous l'église) durant le mandat 2001-2008 (cette question sera examinée ultérieurement) et propose la création d'un club de tir (Cédric Émieux, intéressé, propose de suivre ce dossier).

Pour sa part, René Mugnier revient sur la vente du gîte l'Éterlou (La Pierre, contre laquelle il avait déposé une requête, rejetée, au tribunal administratif) pour demander que cette vente soit retardée compte tenu du nombre de lits touristiques qu'il représente. A ce propos, Stéphane Pezzani rappelle le compromis de vente signé par l'ancienne municipalité. Pierre-Yves Bonnard indique qu'il faut l'attendre que le délai d'appel soit épuisé. Patrick Louadoudi réitère sa demande de constituer un groupe de travail qui se réunirait en amont de la commission communale des impôts directs (sur la constitution de ce groupe, l'avis du conseil est « mitigé »).

Yves Bonnard fait part de son approbation sur le maintien de la séance et indique avoir apprécié l'intervention de Jean Labrousse. Enfin Maurice Girard déplore qu'il n'y ait plus d'agriculteurs conviés aux réunions de la commission communale de l'agriculture et, à propos du fumier de chèvre d'Adrien Maurino entreposé à la déchetterie, met en garde les élus sur un possible écoulement dudit fumier dans le Glandon en cas de précipitations. Il indique par ailleurs qu'il était en capacité d'aider à la recherche d'une solution pour l'évacuation et le stockage du fumier de vache.

**Séance du
7 août 2015**

Absents : Anne-Karine Favre-Bonté (procuration à Sandrine Ramos Camacho), Angèle Martin-Cocher, Patrick Martin-Fardon.

Le conseil municipal approuve après quelques modifications mineures les comptes rendus des réunions du 7 mai et du 5 juin, et (2 voix contre : Sandrine Ramos Camacho et Anne-Karine Favre-Bonté) celui du 3 juillet 2015.

1 – Domaine skiable

- Suite aux mises en demeure de la Satvac pour lui payer les pénalités prévues par la convention de DSP (dette de 1,06 million d'euros), et du préfet pour inscrire cette somme au budget communal, et faute d'accord, le préfet a saisi la chambre régionale des comptes qui a indiqué, le 7 juillet, que cette dépense n'avait pas de caractère obligatoire pour la commune de Saint-Colomban (*lire page 15*). À la lecture de cet avis, le public a applaudi.

- Le conseil municipal autorise le projet de la Société des remontées mécaniques de La Tousse qui prévoit (2016) d'implanter un Chaput un télésiège 4 places et d'installer un réseau de neige de culture.

- Le conseil municipal approuve les statuts de l'Association des maires du domaine des Sybelles dont l'objet est « de débattre et proposer des solutions sur tous les thèmes, sujets ou aspects communs relatifs au développement et à la coordination du domaine skiable des Sybelles ». Chaque commune sera représentée par 2 délégués titulaires (dont le maire) et un suppléant.

2 – Office du tourisme (OT)

Le conseil municipal approuve (1 abstention : Gilbert Pautasso, sur la représentativité) les termes d'une convention (courant du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016, non reconductible) entre les deux communes villariches à propos de OT. La commune de Saint-Alban prend à sa charge 1/3 des emprunts, du ménage et de l'électricité, et 7,55 % du fonctionnement. Le comité de direction comprendra 7 élus de Saint-Colomban, 3 de Saint-Alban, et 6 représentants de la société civile à parité entre les deux communes si possible. Le conseil approuve par ailleurs (1 voix contre : Gilbert Pautasso) de verser 13 000 euros supplémentaires à l'OT pour 2015.

3 – Fumière

Suite au transfert de la compétence agriculture de la CCVG à la commune, l'Atelier Dominique Giffon avait été sollicité pour la réalisation d'un nouvel avant-projet de réalisation d'une aire

de compostage à Saint-Colomban. Le conseil décide de régler le coût de cette étude (1 152 euros TTC) et de reporter sa décision quant à la poursuite ou non de ce projet. Pour l'enlèvement du fumier d'Adrien Maurino, le conseil est informé que le tonnage avait été sous-estimé ; un des devis de 1 764 euros a finalement abouti à une facture de 3 528 euros (150 tonnes).

4 – Eau potable

Pour protéger les sources des Roches et de Valmaure, la commune doit être propriétaire des terrains situés dans le périmètre de protection immédiat de ces sources. Le conseil accepte la proposition d'assistance pour l'acquisition des parcelles concernées (Société Euryece, 3 250 euros HT). Si les négociations amiables ne peuvent aboutir, une procédure de déclaration d'utilité publique sera lancée.

5 – Agents communaux

Compte tenu de son ancienneté (plus de 6 ans), le conseil décide le renouvellement en CDI du contrat de travail de Laetitia Cigarette (18 heures hebdomadaires annualisées) à partir du 1^{er} septembre 2015. Par ailleurs, sur les 4 agents titulaires à temps complet, un agent étant en disponibilité pour convenances personnelles (renouvelée jusqu'au 29 novembre 2015) et un agent en récupération de longue durée, le conseil renouvelle le contrat saisonnier à temps complet de Dominique Josserand (du 15 août au 16 octobre 2015). Emmanuel Bellot-Mauroz souligne la nécessité d'anticiper l'organisation du déneigement de la commune pour l'hiver prochain et indique que les agents communaux ont émis des réserves à la conduite des engins et à la réalisation d'astreintes. Il s'interroge également sur la collaboration éventuelle avec la commune de Saint-Alban dans ce cadre.

6 – Associations

Devant la nécessité d'établir un règlement (jugé indispensable au maintien en bon état du matériel) fixant les modalités de prêt des véhicules communaux aux associations, la commission communale des associations a élaboré un document qui fait débat (lourdeurs administratives). Cette question est renvoyée en commission des associations.

7 – Nettoyage des bâtiments

Après l'arrêt de la Société Léa Aurora Service, le conseil municipal conclut un contrat de prestation du 1^{er} août au 31 décembre 2015 avec Sylvie Boronat pour le nettoyage et l'entretien des locaux communaux. Sur cette question, une commission communale « ménage » est constituée pour travailler sur la

Lire la suite page 14

■ BRÈVE

➔ **DÉNEIGEMENT.** La commune de Saint-Alban compte un employé territorial, la commune de Saint-Colomban en compte quatre. Le 25 septembre dernier, une réunion a eu lieu entre les deux communes, élus et employés, pour mettre en place un déneigement commun cet hiver, en mutualisant le personnel et les employés. Cette initiative, que les élus des deux communes sont résolus à faire aboutir, sera-t-elle couronnée de succès ? L'an dernier cette volonté municipale s'était brisée sur la mauvaise ambiance régnant au sein du service technique de Saint-Colomban. Explication confirmée par Emmanuel Bellot-Mauroz, conseiller municipal de Saint-Colomban, au cours de la réunion commune des conseils municipaux de Saint-Alban et de Saint-Colomban qui s'est déroulée le 28 août dernier en présence du sous-préfet (*lire page 15*). A une remarque de celui-ci (« Concernant le déneigement, le sous-préfet estime primordial de retrouver un périmètre intercommunal puisqu'il y a le matériel et le personnel actuellement supporté par une commune et qui ne bénéficie pas à l'autre »), Emmanuel Bellot-Mauroz a en effet répondu : « Si la commune de Saint-Alban a dû faire appel à un prestataire extérieur au cours de l'hiver dernier, ce n'est pas en raison d'une discordance entre les deux collectivités des Villards mais à cause des relations entre les membres du personnel des services techniques et « l'humeur » de certains. » C'est clair.

**VENTE - INSTALLATION
ANTENNES et PARABOLES**
Marc TURON
70, Rue Joseph PERRET
73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE
Tél 06.20.97.27.02

**FRÉDÉRIC &
FABRICE GIRAUD**
CONTRÔLES &
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
Portable : 06 66 83 12 09
Portable : 06 81 79 95 75
2, route du Claret - 73870 SAINT-JULIEN-MONTDENIS
Tél : 04 79 64 40 14 - E-mail : info@immodiacontrôles.fr

**MARDI : St-Julien-Montdenis
MERCREDI : Hermillon
JEUDI : Ste-Marie-de-Cuines
VENDREDI : Epierre
SAMEDI : Saint-Avre
DIMANCHE : Saint-Rémy-de-Maurienne**
LA RECRE APZ
06 63 84 21 03
Commandes sur simple appel à partir de 17h30
www.larecreapz.com

SAVOIE ENCHÈRES
Maître Jacques LAFAYE
Commissaire-Priseur Habilité
**Ventes aux Enchères Publiques - Estimations
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers
Tableaux - Art Alpin**
Salle des Ventes, 688 Avenue des Follaz à 73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67
www.savoie-encheres.fr

**Comptes rendus des conseils
Saint-Colomban**

Suite de la page 13

passation d'un marché de plus grande envergure et sur les missions complémentaires qui pourraient être confiées à l'entreprise de nettoyage, tel que l'état des lieux des salles communales. Sandrine Ramos Camacho, Marcel Malburet et Gilbert Pautasso se portent volontaires pour faire partie de cette commission.

8 – Conteneurs semi-enterrés (CSE)

Le conseil municipal approuve la convention à passer avec le département pour l'occupation du domaine public concernant les CSE de La Perrière et du Martinan. Emmanuel Bellot-Mauroz fait remarquer que certaines implantations des conteneurs vont poser problème au déneigement et le ralentir. Philippe Martin-Cocher rappelle la présence, avec visite sur les sites, d'un employé communal lors de la réunion de préparation des implantations des conteneurs.

9 – Questions diverses

Le conseil municipal :

- approuve la convention présentée par le SPM pour l'accompagnement dans les transports scolaires ;
- accepte, afin de verser 13 000 euros supplémentaires à l'OT, une décision modificative budgétaire. Il en accepte également une (5 voix pour, 4 voix contre : Emmanuel Bellot-Mauroz, Arnaud Jansen, Sandrine Ramos Camacho, et Anne-Karine Favre-Bonté) pour l'achat d'un vidéo-projecteur pour la mairie (600 euros TTC environ).
- n'applique pas son DIA sur deux transactions : à Lachal (T n° 1075 et 1308, bâti, 200 000 euros) entre les conjoints Favre-Bonté (vendeurs) et Mme Reffet (acquéreur) ; à Martinan (D n° 1184, bâti, 20 000 euros), entre Josette Sailler-Berthaz (vendeur)

et Marie-France Sailler-Berthaz (acheteuse).

- ne donne pas suite (6 voix pour, 1 voix contre : Gilbert Pautasso, 2 abstentions : Sandrine Ramos Camacho et Anne-Karine Favre-Bonté) à la demande de Marie-Christine Carrara qui souhaitait obtenir un terrain en contrepartie d'une expropriation ;
- autorise la société de Julien Donda à entreposer sur le parking de Pouchet deux conteneurs de stockage de matériels professionnels, pour un an renouvelable avec un délai de résiliation de trois mois ;
- ne donne pas suite (5 voix pour, 1 voix contre : Gilbert Pautasso, 3 abstentions : Arnaud Jansen, Sandrine Ramos Camacho et Anne-Karine Favre-Bonté) à la demande de Richard Maldéra (réalisation d'un mur de soutènement). Gilbert Pautasso se dit en total désaccord avec la municipalité dont il fait partie.
- autorise les travaux demandés par Pascal Bozon (Lachenal, grille de récupération des eaux en un point bas au milieu du parking, avec raccordement au réseau d'eau pluviale) selon les recommandations de la commission communale compétente ;
- n'officialise pas le droit de passage ni l'échange de terrain demandés par Maurice Jeandet. À tout moment, la commune pourra reprendre ses droits ;
- inscrit au budget 2016 l'éclairage public de La Pierre entre le bâtiment d'accueil et la résidence du Mollaret, si le conseil décide des travaux au front de neige ;
- est informé des travaux de la commission vie quotidienne : réparation de la chapelle du Martinan ; devis en cours pour l'étanchéité du toit de l'église ; chemin du Tépéy à remettre en état et examen des possibilités

de limitation de son accès ; vérification de l'assurance de l'ancien garage à dameuses) ;

- est favorable à la proposition de TDL d'interdire la circulation des véhicules de plus de 19 tonnes sur la RD 927 vers le col du Glandon (sauf desserte locale). En fin de réunion, Stéphan Pezzani demande si l'association nouvellement créée va gérer les dates d'ouverture et les forfaits (réponse : non, mais elle fera des propositions pour harmoniser les dates, en hiver et en été, sur l'ensemble des secteurs du domaine relié). Au sujet du prêt des véhicules, il suggère de ne pas surcharger la procédure pour les associations qui ont un usage fréquent des véhicules comme le club des sports (réponse : la gestion de ce sujet doit être équitable pour tous). Enfin, il demande de veiller à la « circulation » de l'information municipale maintenant que les chalets qui abritaient les bacs des poubelles et servaient de points d'affichage sont retirés.

Au sujet du bénévolat dans la commune, et après que le conseil ait émis l'idée de reconstituer un comité des fêtes, Jacques Maurino demande si la municipalité estime « donner envie en jeunes d'animer la vallée ». Au sujet des affaires Richard Maldéra et Marie-Christine Carrara, s'adressant à la municipalité, il indique : « Vous trahissez la parole des élus de la République ». Pour Cédric Émieux, dans ce type d'affaire administré/commune, il est nécessaire qu'il y ait un écrit de la municipalité qui s'engage, ce qui n'est pas le cas ici.

Brigitte Maurino demande où elle peut consulter les comptes rendus des réunions du conseil (réponse : en mairie sur le panneau officiel), et Jacques Maurino indique que s'ils ne sont pas affichés, les délibérations attenantes sont entachées d'irrégularité.

POINT DE VUE

Senteurs d'un été

Le 3 juillet : senteurs de fumier.

Bien que la requête que j'avais présentée contre la vente du gîte l'Éterlou ait été rejetée, je venais dire aux élus, lors du conseil municipal, qu'ils n'étaient pas obligés de vendre le bâtiment d'autant plus que le maire et deux adjoints actuels étaient contre cette transaction au moment où elle s'est décidée, et que, depuis, la commune avait bénéficié d'un don de la maison de Mme Girard-Buttaz dans le même hameau. Arrivé devant la mairie, je savais qu'il y avait un senteur de fumier mais je ne pensais pas qu'à l'intérieur l'odeur serait la même avec une réaction complètement surréaliste. Je ne reviendrais pas sur les débats houleux à lire par ailleurs dans ce numéro mais sur le fait qu'en fin de réunion, le maire m'ayant donné la parole, M. Pezzani m'a apostrophé, me traitant de menteur, quand j'ai dit que Maurice Bozon n'avait pas lu ma première lettre relative à cette affaire de gîte alors que lui parlait de la deuxième et pour cause. J'ai alors pu constater que M. Pezzani était toujours l'agent immobilier de l'ancien conseil municipal de Maurice Bozon.

Le 14 juillet : senteurs de fleurs de la gerbe déposée aux monuments aux morts. Le 13 au soir, le maire demande par téléphone à Alfred Bozon et Maurice Bozon de venir déposer la gerbe le lendemain. Aucun coup de téléphone chez moi : pas grave sauf que le 14, le maire parle des anciens maires en citant évidemment les deux appelés plus Francis Martin-Fardon et en précisant bien : René Mugnier absent. Je savais qu'au monument aux morts on faisait l'appel aux morts mais j'ignorais la nouveauté : le 14 juillet, le maire fait l'appel aux vivants ! Où est le respect de toutes les composantes de la population affiché haut et fort dans son programme électoral ?

Le 24 juillet : senteurs des fleurs des pentes du Glandon (rhododendrons, gentianes, violettes... et chardons bleus). Ce jour-là, grande étape du Tour de France. Un fin limier en cyclisme fait à Froome (maillot jaune) les honneurs de la vallée du Glan... don avec ses bras ; en 1977, le maillot jaune était poussé par un fin connaisseur : autre temps, autre mœurs.

Le même jour : senteurs des fleurs... du mal. Le soir-même, malade avec une broncho-pneumonie aiguë, je fais appel aux urgences. Je suis en train d'expliquer au docteur, avec beaucoup de difficultés, au téléphone, les symptômes, quand j'aperçois à ma porte-fenêtre deux silhouettes : il s'agissait des pompiers de Saint-Col (en l'occurrence Simon Cartier-Lange et Jean-Baptiste Brosson). Il ne leur a pas fallu « cent heures » pour arriver. Quel ballon d'oxygène quand on ne peut plus respirer, d'autant qu'ils avaient la bouteille et le masque avec eux. L'arrivée de ces deux jeunes de la commune m'a fait chaud au cœur. Bravo aux pompiers de Saint-Col ! bravo pour leur diligence et leur savoir-faire en première urgence.

Je voulais terminer par ce coup de casque envers ces volontaires, mais tout le monde n'est pas « senteurs » et sans reproches dans notre chère commune.

René Mugnier (*)

(*) Ancien maire de Saint-Colomban (1989-1995) et (2001-2008).

■ ON ÉCRIT AU PETIT VILLARIN

En complément au très beau discours prononcé par Jacqueline Dupenloup pour la cérémonie du 8-Mai à Saint-Alban (*Le Petit Villarin* numéro 172, juin 2015), je souhaite préciser aux lecteurs intéressés qu'il existe sur le Conseil national de la Résistance un film documentaire remarquable, réalisé en 2013 par Gilles Perret, intitulé « Les jours heureux » disponible en DVD sur le site : <http://www.cp-productions.fr/boutique>

Le résumé du film indique : « *Entre mai 1943 et mars 1944, sur le territoire français encore occupé, seize hommes appartenant à tous les partis politiques, tous les syndicats et tous les mouvements de résistance vont changer durablement le visage de la France. Ils vont rédiger le programme du Conseil national de la Résistance intitulé magnifiquement : « Les jours heureux ». Ce programme est encore au cœur du système social français puisqu'il a donné naissance à la Sécurité sociale, aux retraites par répartition, aux comités d'entreprises, etc. Ce film vise à retracer le parcours de ces lois, pour en réhabiliter l'origine qui a aujourd'hui sombré dans l'oubli. Raconter comment une utopie folle dans cette période sombre devint réalité à la Libération. Raconter comment ce programme est démantelé depuis, questionner la réalité sociale d'aujourd'hui, et voir comment les valeurs universelles portées par ce programme pourraient irriguer le monde demain. »*

Corinne Lacave

**Parking de Lachal :
le tribunal administratif annule l'échange**

Suite à une requête de Jean-Jacques Tronel, le 15 septembre 2015, le tribunal administratif de Grenoble a annulé la délibération du conseil municipal de Saint-Colomban du 28 septembre 2012 autorisant un échange de terrain entre la commune et Ségolène Coin.

Par cet échange, Ségolène Coin, alors conseillère municipale, souhaitait devenir propriétaire d'une partie (la moitié, 220 m², de la parcelle T n° 37 qui jouxte sa propriété) du parking communal de Lachal qui comprend les parcelles T numéros 23, 24 et 37. En contrepartie, elle cédait à la commune la parcelle P n° 804 (2 700 m² environ) située dans les pentes surplombant (côté Puy Gris) les chalets du Tépéy.

Le tribunal administratif a annulé cette transaction pour deux raisons :

- La demande de Ségolène Coin a été débattue, puis adoptée, alors qu'elle ne figurait pas à l'ordre du jour de la réunion du 28 septembre 2012. Elle a été traitée en questions diverses. Or « le conseil municipal ne peut délibérer régulièrement que sur les questions inscrites à l'ordre du jour, à l'exception des questions de faible importance susceptibles d'être traitées au titre des questions diverses ; [or] l'échange des terrains entre la commune et une personne privée ne peut être assimilé à une question de faible importance, à traiter dans les questions diverses (...) »

- Cet échange concernait la parcelle T n° 37. Il était seulement prévue « une division de la parcelle T 37 pour instaurer un chemin de servitude, sans mention du maintien du parking communal ». Dans ces conditions « la parcelle T 37 cessant de recevoir sa destination de parking public, la commune se devait, après déclassement du domaine public, de solliciter les anciens propriétaires ou ayants droit pour une éventuelle rétrocession de la parcelle ». Ceci résulte des termes du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique qui stipulent que « si les immeubles expropriés (...) ont cessé de recevoir la destination [pour laquelle ils ont été expropriés], les anciens propriétaires ou leurs ayants droit peuvent en demander la rétrocession pendant un délai de trente ans à compter de l'ordonnance d'expropriation, à moins que ne soit requise une nouvelle déclaration d'utilité publique (...) » C'est ce que demandait Jean-Jacques Tronel, l'un des ayants droit de la parcelle T n° 37 qui a fait l'objet d'une expropriation en 1993 pour la construction de ce parking public. Pour le tribunal administratif : « Dans l'hypothèse où la parcelle T 37 cessait de recevoir sa destination de parking public, il était donc parfaitement en droit d'en demander la rétrocession. »

VERNIER Frères

- Génie Civil
- Travaux en montagne
- Montages et réparations remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

JD TRAVAUX CHARPENTE

JULIEN DONDA
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE

Le Martinan
73130
SAINT COLOMBAN DES VILLARDS

Tél : 06.78.39.64.29
julien.donda@wanadoo.fr



Saisie par le préfet suite à une requête de la Satvac, la chambre régionale des comptes donne raison à la commune de Saint-Colomban

Le 8 juin 2015, le préfet de la Savoie a saisi la chambre régionale des comptes (CRC) Auvergne, Rhône-Alpes en vue de l'inscription d'une dépense obligatoire de 1,06 million d'euros au budget de la commune de Saint-Colomban. Cette somme est demandée depuis plusieurs mois à la commune par la Satvac, société délégataire des remontées mécaniques de la commune, au titre des pénalités (de retard) prévues dans les clauses du contrat de délégation de service public (DSP) signé le 22 décembre 1998 pour une durée de 18 ans (*).

L'initiative préfectorale – exceptionnelle, sinon rare, quand elle est entreprise comme c'est le cas pour le compte d'une société privée – est intervenue parce que la municipalité, après des négociations infructueuses avec la Satvac, contestant le montant de cette dette, a refusé d'inscrire la somme correspondante au budget 2015.

L'avis des magistrats de la CRC, rendu le 7 juillet dernier (**), déboute le préfet de sa demande : « La dépense de 1 060 500 euros, objet de la saisine, n'a pas de caractère obligatoire pour la commune de Saint-Colomban. Il n'y a pas lieu en conséquence de mettre en demeure la collectivité d'inscrire ladite dépense à son budget. » (Lire ci-contre les attendus.) Le conseil municipal se trouve donc ainsi pleinement conforté dans sa démarche.

Cependant, pour certains, en ne reconnaissant pas le caractère « obligatoire » de cette dette, la décision de la CRC va plus loin et « délégitime » en quelque sorte le principe même des pénalités inscrites dans la convention de DSP (***) .

Cet aspect du jugement est largement commenté aux Villards au moment où, la DSP actuelle prenant fin le 31 août 2016, un appel d'offre doit être lancé dans les semaines qui viennent pour mettre en place une nouvelle DSP et assurer l'ouverture de la saison d'hiver 2016-2017. Or, suite à cette décision, rien ne dit que la société de M. Alexandre Maulin soit candidate à ce renouvellement. Tout va naturellement dépendre de l'attitude de la municipalité dont les décisions dans ce domaine sont attendues avec une certaine fébrilité (lire, ci-contre, la réaction du maire de Saint-Colomban).

(*) Le maire et les adjoints de l'époque étant membres du conseil d'administration de la Semcovi, société d'économie mixte qui gère alors le domaine skiable de Saint-Colomban (non encore relié à ceux des communes voisines), et cette société ayant participé – pour le principe ? – avec la Satvac à l'appel d'offre lancé par la municipalité pour choisir le futur délégataire, c'est Christian Bozon-Viaillé, conseiller municipal, qui a signé cette convention de DSP au nom de la commune de Saint-Colomban. Cette convention a été préparée par l'Asadac, service public d'aide aux collectivités locales, et plus particulièrement par M. Boisson qui a rejoint la Satvac quelques années plus tard. Aujourd'hui, M. Boisson n'est plus à la Satvac.

(**) En ligne sur le site de la CRC. Le préfet n'aurait pas fait appel.

(***) Ce principe n'a jamais été remis en cause par les municipalités qui se sont succédé depuis 1998. Seule celle dirigée par René Mugnier (2001-2008) a fait admettre par le tribunal administratif de Grenoble que les sommes dues à la Satvac pouvaient tout aussi bien être investies par la commune sur le domaine skiable de Saint-Colomban plutôt que d'être directement versées à cette société.

Dans les attendus de sa décision, la chambre régionale des comptes (CRC) expose longuement les origines de la somme réclamée pour pouvoir en analyser son caractère obligatoire.

Les origines de la dette

Après avoir rappelé le principe des pénalités (article 3 du contrat de délégation de service public (DSP) signé en en décembre 1998), et indiqué, qu'à l'hiver 2004, la commune n'étant pas parvenue à réaliser ou faire réaliser 500 lits « banalisés », la Satvac a saisi le juge des référés du tribunal administratif (TA) de Grenoble en vue d'obtenir la condamnation de la commune, la CRC précise que les parties (la commune et la Satvac) ont signé le 21 décembre 2005 un « protocole d'accord transactionnel » dont l'objectif était de mettre fin au litige.

Elle souligne qu'aux termes de ce document : « la Satvac renonçait à percevoir la créance dont elle faisait état dans sa requête devant le TA, ainsi que les pénalités dues par la commune pour la saison 2005-2006, en contrepartie de l'engagement de la commune à financer les équipements de billetterie « accès main libres », une dameuse et un téléski à Cuiinat ; que la Satvac ne consentait à s'acquiescer auprès de la commune des redevances et taxes dues au titre du contrat, qu'une fois seulement les lits réalisés, leur exploitation assurée et les pertes d'exploitation apurées ; enfin [que la Satvac s'engageait] à se désister de sa requête » auprès du TA.

Cependant, la CRC constate « que malgré la signature dudit protocole d'accord, la Satvac ne s'est pas désistée de son action en référé, dont elle a été déboutée par une ordonnance du 7 mars 2007 (...) du TA ; que de nouveaux échanges sont intervenus entre les parties ; [et] qu'entre 2007 et 2011, la commune a versé à la Satvac des pénalités pour un montant total de 1 679 200 euros calculées par référence aux 700 lits inscrits dans le document intitulé protocole d'accord transactionnel ».

Enfin la CRC analyse l'avenant n° 1 du 19 décembre 2013. Elle note que « ce document entend également définir un échéancier en vue de permettre à la commune de payer sa dette ; que, toutefois, ni le contrat ni son annexe ne précise le montant des échéances annuelles mises à la charge de la commune ; [et] que (...) le montant de la dette indiqué dans le texte du document qualifié d'avenant n° 1 diverge de celui reporté dans son annexe, ce dernier montant correspondant en revanche à celui précisé dans la délibération par laquelle le conseil municipal a autorisé le maire à signer ledit avenant n° 1 ».

Sur le caractère obligatoire de la dette

Sur la base de ces éléments, la CRC examine ensuite si cette dépense peut être regardée comme obligatoire et faire l'objet d'un mandatement d'office. Pour cela elle doit correspondre à une « dette échue et certaine, et être non sérieusement contestée dans son principe ou dans son montant ».

1) Sur le caractère certain et échu de la dette

La CRC indique d'abord « que les termes (...) de la convention signée [en 1998] subordonnent l'ouverture d'un droit à indemnité au profit de la Satvac, d'une part à l'existence de pertes d'exploitation supportées par la Satvac du fait d'une insuffisante fréquentation de la station, et, d'autre part, à l'organisation d'un constat contradictoire réalisé par les parties afin de déterminer le nombre de lits réalisés, leur caractère « banalisé » ou non, et, le cas échéant, le montant de l'indemnité forfaitaire à verser au délégataire et ses modalités de paiement par la commune. »

Or, précise la CRC, « il résulte de l'inspection que la Satvac n'a jamais produit les éléments comptables permettant d'établir l'existence de pertes d'exploitation, s'agissant du seul service des remontées mécaniques de la commune, [et] qu'au surplus, les parties n'ont jamais réalisé de constat contradictoire en vue de s'accorder sur le nombre de lits réalisés et sur leur statut, et alors que la notion de lit « banalisé » n'est pas définie précisément et explicitement dans le contrat. »

D'autre part, la CRC considère que ni le protocole d'accord transactionnel, ni l'avenant n° 1 n'ont eu pour objet, ou pour effet, de modifier le contrat sur la nécessité de réaliser un constat contradictoire.

Explications de la CRC : « En effet, le premier de ces documents, dont l'objet était de mettre fin au litige devant le TA, n'a reçu aucune exécution de la part de la Satvac, laquelle en particulier ne s'est pas désistée de sa requête ; qu'ainsi, il n'a pu créer d'obligations nouvelles et supplémentaires à la charge de la seule commune (...) ; que, s'agissant des stipulations [de] l'avenant n° 1, elles ne manifestent pas la volonté des parties de modifier les termes du contrat initial quant aux conditions d'ouverture d'un droit à indemnisation pour la Satvac ; qu'elles n'expriment que l'interprétation, au demeurant erronée, donnée par les parties au caractère certain et échu des pénalités dont la société réclamait l'application, sans amender la rédaction originelle et le contenu des clauses de la convention. »

Enfin : « Considérant que [les parties ne se sont pas rapprochées], conformément aux stipulations de la convention [de 1998], en vue d'établir l'existence d'un préjudice causé à la Satvac, et [n'ont pas] procédé à un constat contradictoire pour fixer le nombre précis de lits réalisés », la CRC conclut que cette dépense n'est pas certaine et échue.

2) Sur le caractère contesté de la dette

La CRC indique « que la commune soutient (...) que c'est seulement dans la mesure où la Satvac réalise les investissements nécessaires à l'exploitation du service public et où la non-réalisation de lits « banalisés » est susceptible de lui causer un préjudice que le contrat [de DSP] prévoit la possibilité pour la Satvac de demander l'application de pénalités forfaitaires » et qu'elle en déduit « que la Satvac doit apporter la preuve des déficits qu'elle supporte du fait de l'exploitation du service public délégué, en l'absence de réalisation de la totalité des lits d'hôtellerie

prévus au contrat et compte tenu de la réalisation des investissements qui lui incombent en tant que délégataire. »

La CRC précise également que la commune « fait valoir qu'elle a financé elle-même des équipements et investissements pour un montant évalué à plus de 15 millions d'euros, alors que la Satvac ne s'est jamais acquittée de la redevance et de la taxe communale prévues [dans le] contrat et représentant respectivement 2 % et 3 % du chiffre d'affaires du délégataire, qu'il convient [en outre] de prendre en compte les sommes déjà versées pour un montant total de 1,68 million d'euros au titre des pénalités, et [qu'enfin] la Satvac n'est pas en mesure d'établir qu'elle a subi un quelconque préjudice justifiant le versement de [pénalités] ».

Pour la CRC, il s'ensuit : « que la contestation de la commune doit être qualifiée de sérieuse, [d'autant] que ladite contestation a été prise en considération par le juge des référés du TA de Grenoble pour rejeter, en mars 2007, la demande de provision présentée par la Satvac ».

Conclusions

« La dépense de 1 061 500 euros, se rapportant aux pénalités liées aux objectifs de réalisation de lits prévus à l'article 3 du contrat de délégation du 22 décembre 1998, ne présente pas de caractère obligatoire pour la commune ; qu'en conséquence, il n'y a pas lieu (...) de mettre en demeure ladite collectivité de procéder à l'inscription à son budget de crédits suffisants pour en permettre le règlement ».

La réaction de Pierre-Yves Bonnivard

Interrogé par *Le Petit Villarin* sur le sens qu'il donnait à l'avis de la CRC, Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban nous a indiqué : « Avant la mise en demeure de la préfecture, en mars 2015, pour inscrire 1,06 million d'euros au budget, et les convocations en préfecture qui s'en sont suivies, nous ne pouvons que regretter qu'aucune réunion n'ait pu se tenir avec le délégataire (NDLR : la Satvac) pour pouvoir aller au fond du dossier. A l'occasion de la réunion paritaire qui doit se tenir annuellement entre la commune et le délégataire, j'aurais l'occasion d'évoquer ce point. La commune fera tout pour continuer à avoir un dialogue constructif pour le domaine skiable de Saint-Colomban, et, plus largement, pour celui relié des Sybelles. Elle fera également tout pour investir sur son domaine, comme elle le fait depuis 17 ans. Aujourd'hui, un avis clair et précis émanant de l'une des plus hautes autorités juridiques du pays a enfin été rendu. Cet avis est une opportunité pour les deux parties, commune et délégataire, qui pourront désormais repartir sur des bases claires et précises, et ainsi se concentrer sur les enjeux et les investissements du domaine skiable de Saint-Colomban. Ce domaine poursuit son intégration au domaine relié des Sybelles à la demande de domaines voisins : nous pouvons citer le projet de nouveau télésiège 4 places fixe du Chaput, sur La Toussuire, dont l'arrivée se fera sur le domaine de Saint-Colomban. »

NAISSANCES

• Le 28 décembre 2014 à Marseille, d'Étienne, fils de Benoît et Marie **Martin-Dondoz**, petit-fils de Jean et Nicole **Martin-Dondoz**, et arrière-petit-fils d'André (†) et Monique (†) **Martin-Dondoz** (Le Châtelet).

• Le 18 juillet 2015 à Saint-Martin-d'Hères, de Léon, fils de Maëlle **Carlin** et de Manoë **Genevois**, petit-fils de Maryse **Chaboud-Crousaz** et de Jean-Michel **Carlin**, et arrière-petit-fils de Maria (†) et Eugène (†) **Chaboud-Crousaz** (Le Premier-Villard).

• Le 22 juillet 2015 à Villeneuve-d'Ascq, de Victor, fils d'Amélie **Charpin** et Laurent **Bernard**, petit-fils de Maryse et Bernard **Charpin** et de Marie-Claude et Jean-Pierre **Bernard**, et arrière-petit-fils de Gaston (†) **Bozon-Viaillé** et Hélène (†), née **Sailler-Cailloz** (Valmaure), et de Louis (†) **Charpin** et Elisa (†) **Gros**.

• Le 25 juillet 2015 à Saint-Jean-de-Maurienne, de Louise, fille de Sandie **Martins** et Étienne **Chaix**, petite-fille de M. et Mme **Chaix** et de Muriel et Manuel **Martins**, et arrière-petite-fille de Jeanne et Joanny **Darves** (l'Église).

• Le 28 juillet 2015 à Chambéry, de Léana et Éva, filles d'Angèle **Martin-Cocher** et Jérôme **Debon**, petites-filles de Christine et Joseph (†) **Martin-Cocher** et d'Isabelle **Sichère** et Vincent **Debon**, et arrière-petites-filles d'Yvette et Stéphane (†) **Capelli** (Le Planchamp) et de Céline (†) et Marcel (†) **Martin-Cocher** (Nantchenu).

• Le 4 août 2015, à Lyon, de Louis, fils de Clément et Siriluck **Plattard**, petit-fils de Michel et Simone **Plattard**, et arrière-petit-fils de Jean (†) **Gauthier** et Renée (†), née **Davoli** (Le Martinan).

• Le 9 août 2015 à Grenoble, de Liv, fille de Florence **Montard** et Franck **Martin-Garin**, petite-fille de Jeannine **Martin-Garin** (Le Prin) et Marc **Martin-Garin** (Lachenal), et arrière-petite-fille d'Aline et René **Favre-Bonté** (Les Roches) et de Joseph (†) et Andréa (†) **Martin-Garin** (Lachenal).

• Le 26 août 2015 à Saint-Jean-de-Maurienne, de Catheline, fille de Melissa **Guiguet** et Gilles **Bordas**, petite-fille de Pascal et Dominique **Guiguet** et d'Annie et Jean-Marc **Bordas**, et arrière-petite-fille de Léa (†) et Pierre (†) **Cartier** (Le Planchamp).

MARIAGES

• Le 19 avril 2015 à Eschbach-au-Val (Haut-Rhin), de Coralie **Misiak** et David **Frasson-Botton**. David **Frasson-Botton** est le fils de Dominique et Josée **Frasson-Botton**, et le petit-fils de Benjamine et Marcel (†) **Frasson-Botton** (Le Martinan).

• Le 9 mai 2015 à Aix-les-Bains, d'Aurélié **Fantins-Grevost** et Thomas **Bizolon**. Thomas **Bizolon** est le fils de Jean-Louis

Bizolon et Claudette, née **Emieux**, et le petit-fils de Marie et Jean-Baptiste (†) **Emieux** (Le Martinan).

• Le 11 juillet 2015 à Marseille, de Marion **Jacolot-Bénéstan** et Aurélien **Joumond**. Marion **Jacolot-Bénéstan** est la fille de Christiane et Alain **Jacolot-Bénéstan**, et la petite-fille de Joséphine et Marius (†) **Tronel-Peyroz** (Lachal).

• Le 25 juillet 2015 à Nice, d'Audrey **Malausséna** et Emmanuel **Favre-Teylaz**. Emmanuel **Favre-Teylaz** est le fils de Jacques et Simone **Favre-Teylaz** (Le Châtelet).

• Le 5 septembre 2015 à La Flotte (Charente-Maritime) de Mélanie **Malnou** et Rémy **Duviella**. Mélanie **Malnou** est la fille de Marie-France et Jean-François **Malnou**, et la petite-fille d'Alice (†) et Jacques (†) **Paret-Dodon** (Le Martinan).

• Le 12 septembre 2015 à Sainte-Foy-lès-Lyon, de Grégory **Bussière** et Julie **Lesage**. Grégory **Bussière** est le fils de Jean-Claude et Martine **Bussière**, et le petit-fils de Joseph (†) et Séraphine (†) **Emieux** (Lachal).

DÉCÈS

• De M. René **Martin-Fardon** (Lachenal), le 9 mai 2015 à Saint-Jean-de-Maurienne (75 ans). Ancien combattant d'AFN de septembre 1960 à septembre 1962, au 121^e RI, à Tizi-Ouzou (Algérie).

• De M. Christian **Quézel-Guerraz** (Le Frêne), le 10 mai 2015 à Bagnères-de-Bigorre (68 ans).

• De M. Jean **Favre-Alliance** (Le Martinan), le 10 juillet 2015 à Saint-Jean-de-Maurienne (73 ans).

• De M. Michel **Tronel** (Lachal), le 8 août 2015 à Chambéry (73 ans)
[Membre du comité de rédaction du Petit Villarin de 1975 à 1985, Michel **Tronel** est mort brutalement au milieu de l'été. Fin connaisseur de la presse et féru d'histoire, Michel **Tronel** avait servi 9 mois en Algérie après la fin du conflit, du 1^{er} mai 1963 au 31 janvier 1964, à Bône, Oran et Alger. Il fut également membre fondateur (1989) de l'association Les Villards, patrimoine et culture, dont il fut le premier secrétaire. Sa disparition a également jeté la consternation dans de nombreuses associations caritatives et humanitaires de Savoie au sein desquelles il militait avec enthousiasme et discrétion, comme la Ligue des droits de l'homme ou le Réseau éducation sans frontières.]

• De M. Marcel **Roy**, le 16 août 2015 à Romilly-sur-Seine (95 ans). Il était le père d'Odile **Tronel-Peyroz** (Lachal).

• De Mme Alice **Vial** (Le Martinan), le 10 septembre 2015 à Marseille (84 ans).

• De M. Emile **Bellot-Champignon** (Lachal), le 18 septembre 2015 à Rouen (81 ans). Il était le fils de Jacques (†) **Bellot-Champignon** et de Joséphine (†), née **Tranchant**, qui fut institutrice à l'école de Lachal dans les années 1930.

14/18 LE CARNET DU CENTENAIRE

Pour rendre hommage aux 116 Villarins qui ne sont pas revenus de la Grande Guerre, chaque trimestre, nous publions leur disparition dans « le carnet du centenaire ».

• Emmanuel **Paret** (Valmaure, 2^e classe au 22^e bataillon de chasseurs alpins), le 20 juillet 1915 au Combekopf (commune de Sultzteren, Haut-Rhin) (20 ans).

• Emmanuel **Favre-Tissot** (Lachenal, 2^e classe au 114^e bataillon de chasseurs alpins), le 22 juillet 1915 à Barrenkopf (Alsace) (20 ans).

• Joseph **Quézel-Ambrunaz** (l'Église, 97^e RI), le 27 juillet 1915 à Souchez (Pas-de-Calais) (29 ans).

• Pierre **Lauminy** (Lachenal, 2^e classe au 23^e bataillon de chasseurs alpins), le 23 août 1915 à Barrenkopf (Alsace) (20 ans).

• Coloman **Combet** (Les Roches, sergent pionnier au 97^e RI), le 1^{er} septembre 1915 à Villers-Châtel (Pas-de-Calais) (30 ans).

• Zacharie **Martin-Cocher** (Lachenal, 1^{er} canonier au 2^e RI), le 4 septembre 1915 à Perthes-lès-Hurlus (Marne) (24 ans).

• Joseph **Chaboud-Jacoz** (Le Premier-Villard, 2^e classe au 97^e RI), le 25 septembre 1915 à Souchez (Pas-de-Calais) (25 ans).

• Henri **Frasson-Cochet** (Montélimar, 159^e RI), le 26 septembre 1915 à Souchez (Pas-de-Calais) (23 ans).

• Benoît **Favre-Trosson** (Les Roches, 2^e canonier au 4^e RI), le 29 septembre 1915 à Le Mesnil-lès-Hurlus (Marne) (25 ans).

• Joseph **Bérard** (Le Premier-Villard, 2^e classe au 297^e RI), le 7 octobre 1915 à l'Épine de Védegrange (Marne) (38 ans).

■ PRÉCISION

• Dans l'avis de naissance de Gabriel **Ramos Camacho** publié dans *Le Petit Villarin* numéro 172 (juin 2015), nous avons omis de préciser qu'il était le petit-fils d'Annie et Louis (†) **Ramos Camacho** (Lachenal) et de Jean-Jacques **Sailler-Berthaz** (Martinan).

■ RECTIFICATIFS

• C'est par erreur que nous avons indiqué dans *Le Petit Villarin* numéro 172 (juin 2015) que Régis **Rémond** était décédé, le 23 avril 2015, à l'âge de 75 ans. Il était âgé de 73 ans.

• Une coquille dans le texte original nous a fait publier (article de Bernard **Patillon** sur l'achillée mille-feuille, même numéro du *Petit Villarin*) que les ligules de cette fleur étaient formés par la réunion « de ces 3 vrais pétales évoqués ci-dessus pour décrire [les] fleurons » alors que ceux-ci en ont 5. Il fallait donc lire que ces ligules étaient formés par la réunion « de 3 de ces vrais pétales évoqués ci-dessus pour décrire [les] fleurons ».

■ DISTINCTION

➔ **UNIVERSITÉ**. Maxime Malnou, ingénieur diplômé de l'Institut d'Optique Graduate School et de l'École supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris (ESPCI ParisTech), vient d'obtenir le titre de docteur en sciences physiques de l'Université Pierre-et-Marie-Curie (Paris 6). Il va maintenant poursuivre ses travaux aux Etats-Unis, à l'université du Colorado à Boulder. Maxime Malnou est le fils de Marie-France et Jean-François Malnou, et le petit-fils d'Alice (†) et Jacques (†) Paret-Dodon (Le Martinan).

LE PETIT VILLARIN

PUBLICATION TRIMESTRIELLE
Numéro CPPAP : 0715 G 79863
Numéro ISSN : 1140-5473

SIÈGE :

Maison des associations
73130 - Saint-Colomban-des-Villard

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves (04-79-59-46-13),
Christophe Mayoux

(Courriel : c.mayoux@laposte.net),
Ginette Paret (04-79-56-37-04)

Emmanuel Tronel-Peyroz
(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

ABONNEMENTS ET DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz
19, rue Yves-Chapuis, 13004 - Marseille
(09-51-40-38-39)

COMPTABILITÉ ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz
21, rue Albert-Dubout, 34130 - Mauguio

Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr
CCP : Le Petit Villarin n° 1357-38 M

Montpellier

MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)

JF impression, Montpellier

(04-67-27-34-11)

ABONNEMENT ANNUEL : 10 euros.

SOMMAIRE

NUMÉRO 173 SEPTEMBRE 2015

PAGE 2 :

- La fête du 15-Août.
- Bilan de l'été : OT et club enfants.

PAGE 3 :

- Un récital original.
- Rassemblement des costumes de Maurienne.

PAGES 4 et 5 :

- Les Rencontres de la montagne : la cohabitation avec le loup a échoué.
- Les éleveurs popularisent leur cause.

PAGE 6 :

- Sports : pétanque.

PAGE 7 :

- Amis des Villards. • Fleurissement.
- Une nouvelle croix au Bouchet.
- La vie paroissiale.

PAGE 8 :

- Bilan de la saison du club des sports.
- Forfaits : des tarifs en forte hausse.

PAGE 9 :

- Patrimoine et culture.

- Un itinéraire pour gravir Sembuis.

PAGES 10 à 14 :

- Comptes rendus des conseils municipaux.

PAGE 11 :

- Vers un sivism des deux Villards.

PAGE 12 :

- La colère d'un éleveur.

PAGE 14 :

- Point de vue : Senteurs d'un été.

PAGE 15 :

- Différend commune - Satvac.

PAGE 16 :

- Carnet. • Carnet du centenaire.
- Les comptes du Petit Villarin.

■ LES COMPTES DU « PETIT VILLARIN »

Les recettes de l'exercice 2014-2015 se sont élevées à 8 716,37 € comprenant les abonnements (7 543,25 € pour 859 abonnés contre 871 l'an passé), les encarts publicitaires (1 010 euros) et les intérêts du livret de la CNE (163,12 €). Les dépenses se sont établies à 10 441,04 € comprenant les frais d'impression (8 157,60 €, + 258 euros par rapport à l'an passé pour le même nombre de pages imprimées), les frais d'expédition des envois réguliers (1 779,32 €, + 100 euros), les frais postaux pour les envois complémentaires et les relances (247,76 €), des dépenses de bureautique (256,36 € pour des cartouches d'imprimante, des bulletins de relance, de la papeterie, des enveloppes, etc.). L'exercice 2014-2015 s'est donc clos avec un déficit de 1 724,67 €.

Pour enrayer cette tendance lourde, en juin, nous nous sommes résolus à augmenter le tarif de l'abonnement (10 euros au lieu de 8,50 €). Nous allons également diminuer le nombre de pages éditées dans l'année. Pour atteindre cet objectif, nous reformulerons si nécessaire les comptes rendus des conseils municipaux qui comptent parfois jusqu'à 6 000 mots, soit 3 pages du *Petit Villarin* (c'était le cas pour les deux de Saint-Colomban publiés dans ce numéro)... En tâchant de ne pas nuire à la qualité de l'information donnée.

Pour publication

dans *Le Petit Villarin*

les textes, les documents,
les avis de naissances, de mariages,
et de décès peuvent être transmis :

• par voie postale :

Le Petit Villarin

21, rue Albert-Dubout

34130 - Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43

• par courriel :

lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.